

# Des communes d'accueil pour les personnes migrantes : Expériences de collaboration entre mairie et collectif citoyen en Normandie et en Bretagne



Recherche réalisée par Camille Gourdeau, socio-anthropologue, chercheure associée à l'Urmis, Université Paris Diderot

*Avec le soutien de :*

**La Fondation ASL**

Sous l'égide de



# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| <b>Résumé</b> .....   | 3  |
| <b>Liste des personnes rencontrées</b> .....  | 4  |
| <b>Introduction</b> .....   | 6  |
| <i>Quelles responsabilités de l'Etat et des municipalités en matière d'accueil des migrants ?</i> .                                   | 7  |
| <i>Les communes mobilisées</i> .....  | 7  |
| <i>Des rapports sur la place (à prendre) des municipalités</i> .....  | 8  |
| <b>Villes et accueil des personnes migrantes : ce qu'en disent les travaux de recherche en sciences sociales</b> .....                | 10 |
| <i>Villes et hospitalité</i> .....  | 10 |
| <i>Le Programme Babels - La ville comme frontière. Ce que les villes font aux migrants, ce que les migrants font à la ville</i> ..... | 10 |
| <i>La Ville accueillante</i> .....  | 11 |
| <b>Les exemples en Normandie et en Bretagne</b> .....   | 13 |
| <i>Des initiatives Mairie/Collectif citoyens dans l'accueil de familles migrantes</i> .....   | 14 |
| <i>Les communes où ont été mis en place des Centres d'accueil et d'orientation</i> .....  | 24 |
| <b>Recommandations</b> .....  | 41 |
| <i>Les facteurs de réussite</i> .....   | 41 |
| <i>Les points faibles</i> .....   | 43 |
| <b>Conclusion : Vers la mise en réseau des communes d'accueil</b> .....   | 46 |
| <i>Le collectif Communes Solidaires Gard</i> .....  | 46 |
| <i>Association nationale des villes et des territoires accueillants</i> .....   | 46 |
| <i>La stratégie nationale de l'accueil et de l'intégration des réfugiés</i> .....   | 47 |
| <i>Un réseau de villes-refuges au niveau européen ?</i> .....   | 48 |
| <b>Bibliographie</b> .....  | 49 |
| <b>Ressources</b> .....   | 49 |
| <b>Annexes</b> .....  | 50 |

## Résumé

Cette étude se propose d'étudier les pratiques en matière d'accueil des migrants au niveau des communes. Certaines municipalités ont accueilli favorablement la mise en place d'un CAO tandis que d'autres ont volontairement organisé l'accueil d'une ou plusieurs familles migrantes. Comment expliquer cette implication des municipalités ? Comment s'organise cet accueil de personnes migrantes ? Quelles sont les modalités d'action des communes ? Comment s'articule cet engagement municipal au travail bénévole de citoyens ?

Dans une première partie, on s'intéresse aux compétences dévolues à l'Etat et aux municipalités en matière d'accueil des personnes migrantes. On mentionne également les initiatives qui ont été prises depuis 2015 par l'Etat et les communes pour accueillir des migrants ainsi que plusieurs rapports qui plaident pour que les villes aient une place plus importante dans l'accueil et l'intégration des populations immigrées. Dans une seconde partie, on rend compte brièvement des travaux en sciences sociales qui ont été conduits sur cette thématique. On s'intéresse en particulier à la question de l'hospitalité, au programme *Babels* sur la ville comme frontière et aux travaux sur *La Ville accueillante*. Puis, dans une troisième partie, différents exemples de communes qui sont impliquées dans l'accueil de personnes migrantes sont exposés.

La recherche a été conduite dans des communes situées dans des territoires périurbains et ruraux en Normandie et en Bretagne. Deux types de configuration ont été analysés : d'une part, des communes ayant accueilli des Centres d'accueil et d'orientation (CAO) : Bretteville-sur-Laize dans le Calvados, Kerlaz dans le Finistère, Serquigny dans l'Eure ou Villedieu-les-Poêles situé dans la Manche ; d'autre part, des communes, qui en collaboration avec des citoyens, ont décidé d'accueillir des personnes migrantes : c'est le cas par exemple de Bégard dans les Côtes-d'Armor, de Louvigny et de Trévières dans le Calvados. Enfin, l'exemple de Cherbourg est présenté puisque la ville mène en toute discrétion une politique originale en faveur des personnes immigrées.

En s'appuyant sur des exemples, il s'agit ainsi d'analyser les leviers de réussite ainsi que les obstacles dans l'accueil par les communes de personnes migrantes. L'étude vise également à identifier les informations et les appuis nécessaires aux équipes municipales ainsi que les outils dont les bénévoles ont besoin pour mener leurs actions. La recherche constitue ainsi un support pour mieux comprendre les dynamiques actuelles et participe d'un potentiel essaimage des pratiques les plus intéressantes.

## Liste des personnes rencontrées

### *A Bégard :*

- **Cinderella Bernard**, 1ère Adjointe, déléguée aux affaires scolaires et à l'éducation jeunesse, Conseillère départementale
- **Marie-Louise Daniel**, 2ème Adjointe, déléguée aux affaires sociales
- **Odile Grelet**, déléguée aux affaires sociales
- **Colette Pincemin**, fondatrice du Collectif de soutien aux migrants de Bégard

### *A Bretteville-sur-Laize :*

- **Bruno François**, maire de Bretteville-sur-Laize
- **Daniel Leverrier**, **Geneviève Leverrier** et **Joëlle Torzecki**, membres du Collectif Accueil Cingal Demandeurs d'Asile

### *A Cherbourg :*

- **Frédéric Bastian**, Conseiller communal de Cherbourg-Octeville ; Adjoint de Cherbourg-en-Cotentin en charge du développement social et de la promotion de la santé
- **Anne Malmartel**, Directrice du CCAS de Cherbourg en Cotentin, **Gwladys Alleno**, Responsable de l'antenne du CCAS et **Christelle Lepigoche**, Travailleur Social au CCAS.
- **Jean Dessine**, Itinérances Cherbourg

### *A Kerlaz :*

- **Marie-Thérèse Hernandez**, maire de Kerlaz
- **Louis Diraison**, vice-président du club de football de Kerlaz
- **Elisabeth Davis**, membre de Fraternité Douarnenez

### *A Louvigny :*

- **Patrick Ledoux**, maire de Louvigny

### *A Serquigny :*

- **Lionel Prévost**, maire de Serquigny

### *A Trévières :*

- **Mireille Dufour**, maire de Trévières

- **Patrick Barateau, Anne-Marie Durand et Maurice Van Geenhoven**, membres du collectif de Trévières

*A Villedieu-les-Poêles :*

- **Philippe Lemaître**, maire de Villedieu-les-Poêles - Rouffigny
- **Elise Durchon**, membre fondatrice de Solidarité migrants 50

Ainsi que :

- **Céline Barré**, Chargée de mission, Coordinatrice Association nationale des villes et territoires accueillants, Mairie de Grande-Synthe
- **Alain Régnier**, Délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés

## Introduction

Si la demande d'asile avait culminé une première fois en 1992 avec l'accueil de nombreux demandeurs d'asile d'ex-Yougoslavie (672 000 demandes dans l'Union Européenne à 15), elle atteint 627 000 demandes en 2014 puis le « nombre record » de 1,2 million en 2015<sup>1</sup>. **L'année 2015 constitue ainsi une borne chronologique** puisque c'est également en 2015 – le 3 septembre – que les photos d'Aylan Kurdi, cet enfant syrien échoué sur une plage de Turquie, sont diffusées. La publication des clichés déclenche une forte émotion publique qui sera suivie par des manifestations de soutiens aux réfugiés organisées dans plusieurs capitales européennes et, le 6 septembre, par l'appel du pape François à accueillir dans chaque paroisse une famille de réfugiés. Puis le 9 septembre, le président de la Commission européenne exhortait l'Europe à accueillir 160 000 réfugiés. Un programme de relocalisation d'urgence est institué afin de recevoir des personnes depuis la Grèce et l'Italie. En France, après un appel signé par une soixantaine d'artistes intitulé « Une main tendue » publié le 6 septembre, le 7 septembre, la France annonçait l'accueil de 30 000 réfugiés sur les deux années à venir puis, le 12 septembre, une réunion des maires prêts à accueillir les réfugiés est organisée. La crise migratoire est déclarée.

L'expression « crise des réfugiés » ou « crise migratoire » qui s'est rapidement imposée dans les discours politiques et médiatiques a fait l'objet de critiques : certains dénonçant le caractère prévisible de la situation (Blanchard et Rodier, 2016), d'autres préférant parler de « crise des politiques en matière de migrations menées par les Etats dominants » (Vianna, 2015) ou encore de « crise des solidarités européennes » (Beauchemin, 2016). Sans statuer sur la véracité d'une crise, nous prenons ici le parti d'observer les effets de ce discours tant du point de vue institutionnel que des initiatives municipales et citoyennes.

### *Evolution de la demande d'asile en France*

**La France n'a pas connu une augmentation massive de demandes d'asile** : selon l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), les premières demandes ont augmenté entre 2014 et 2015 de 30,8 %, de 7,8 % entre 2015 et 2016, puis de 15,4 % entre 2016 à 2017<sup>2</sup>.

Malgré la « crise migratoire », **le taux de reconnaissance du statut de réfugié reste faible**. En 2017, le statut de réfugié a été délivré à 31 964 personnes contre 26 499 en 2016<sup>3</sup>. Le taux de

<sup>1</sup> « Demandes d'asile dans les Etats membres de l'UE. Nombre record de plus de 1,2 million primo-demandeurs d'asile enregistrés en 2015 », *Eurostat*, 4 mars 2016.

<sup>2</sup> Le nombre de première demande était de 40 464 en 2011 contre 73 802 en 2017.

<sup>3</sup> Ce chiffre d'attribution de l'asile comprend la protection subsidiaire.

reconnaissance, qui prend en compte les décisions rendues par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en deuxième instance, s'est élevé à 35,8 % en 2017<sup>4</sup>.

En 2017, les ressortissants de l'Albanie, de l'Afghanistan, d'Haïti, du Soudan, de Guinée, de Syrie ou encore de la Côte d'Ivoire sont les plus nombreux à obtenir le statut de réfugié<sup>5</sup>.

### *Quelles responsabilités de l'Etat et des municipalités en matière d'accueil des migrants ?*

La politique d'immigration<sup>6</sup> comme la politique de l'asile sont des compétences de l'Etat. Concernant la politique de l'asile, l'Etat est supposé prendre en charge l'hébergement, le versement d'une allocation, l'accompagnement administratif et social.

Toutefois, la commune peut s'appuyer sur des droits internationaux pour assurer l'accès à des conditions de vie dignes, le droit au logement ou encore le droit à la santé.

Damien Carême, maire de Grande-Synthe, rappelle que le maire doit respecter le Code de la famille et de la santé publique. Des familles, quelle que soit leur nationalité, ne peuvent pas être laissées en danger et les personnes migrantes en transit doivent pouvoir avoir accès à des points d'eau et à des sanitaires<sup>7</sup>.

### *Les communes mobilisées*

Le plan « **Répondre aux défis des migrations : Respecter les droits – Faire respecter le droit** », présenté le 17 juin 2015 par la ministre du logement et le ministre de l'Intérieur, cherche notamment à améliorer l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés ainsi qu'à « renforcer la capacité de l'hébergement d'urgence pour l'accueil du public vivant dans les campements, notamment de la capitale ou à Calais : il s'agit de la mise à l'abri des migrants pour le temps strictement nécessaire à leur évaluation par des équipes mobiles spécialisées (...) en vue de leur orientation, soit vers les structures d'accueil pour demandeurs d'asile adaptées, une fois leur demande d'asile enregistrée, soit vers un processus de retour ou d'éloignement », préfigurant ainsi les Centres d'accueil et d'orientation (voir ci-dessous). Dans la circulaire relative à la mise en œuvre de ce plan<sup>8</sup>, les préfets de région et de département sont chargés d'« identifier et mobiliser des ressources foncières et immobilières disponibles

---

<sup>4</sup> En 2011, le statut de réfugié avait été délivré à 10 755 personnes et le taux de reconnaissance était de 25,3 %.

<sup>5</sup> L'essentiel de l'immigration, *Les demandes d'asile*, n°2017-2, juillet 2017.

<sup>6</sup> Les politiques d'immigration visent à organiser l'entrée, le séjour, le renouvellement de ce droit au séjour et l'éventuel éloignement du territoire des étrangers en France. Elles désignent les moyens déployés par l'État afin d'encadrer, d'encourager, de réguler les flux migratoires sur son territoire.

<sup>7</sup> Conférence de Damien Carême, 16 janvier 2018, Oustréham.

<sup>8</sup> Circulaire interministérielle relative à la mise en œuvre du plan « Répondre au défi des migrations : respecter les droits – faire respecter le droit », 22 juillet 2015.

le plus rapidement possible pour assurer l'hébergement ou le relogement des personnes concernées ».

Puis, à la suite d'un **courrier** adressé le 6 septembre 2015 par Bernard Cazeneuve à l'**ensemble des maires de France** concernant l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, **une réunion d'information** est organisée le 12 septembre 2015 « afin d'organiser l'accueil des réfugiés dans les meilleures conditions avec l'aide, l'organisation, les méthodes et soutien de l'État ». Un livret y est remis aux participants expliquant la manière dont les communes peuvent contribuer à l'accueil de demandeurs d'asile ou de réfugiés. Les maires « qui ont manifesté leur volonté de contribuer à l'accueil » peuvent mettre « à disposition des bâtiments pour créer des lieux d'hébergement de demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande » ; mettre « à disposition des logements pérennes pour les demandeurs d'asile ayant acquis le statut de réfugié après instruction de leur dossier » ; offrir un « accompagnement social complémentaire de celui organisé par l'Etat ».

Cette réunion n'est pas suivie d'effets et la mobilisation collective des maires s'estompe même si certaines communes persévèrent et organisent de manière autonome de l'Etat l'accueil de personnes migrantes.

Plusieurs **appels de maires** sont lancés. En septembre 2016, une tribune signée par vingt maires est publiée dans *Libération*, « Nous sommes solidaires de Calais » (voir le texte complet en annexe) : « (...) *Depuis neuf mois, 161 centres d'accueil et d'orientation ont été créés en France, dans un dialogue systématique avec les maires de toutes sensibilités politiques. Intégralement financées par l'Etat, ce sont des petites structures, très encadrées, dans lesquelles les associations accompagnent les migrants vers la demande d'asile. D'ores et déjà, ils ont permis l'accueil de 5 500 personnes dans des conditions positives. Qui peut soutenir qu'un grand pays comme le nôtre, 65 millions d'habitants, ne peut dignement accompagner vers l'asile 9 000 personnes en détresse ? Au nom de quel égoïsme la ville de Calais aurait-elle vocation à être abandonnée ? Nous sommes solidaires de Calais, et nous sommes plus nombreux que ceux qui défient la solidarité nationale.* »

Puis, le 16 décembre 2017, dans une tribune collective publiée au *Monde*, « Face aux flux migratoires, nous, les maires, sommes au pied du mur », les maires de Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Rennes, Strasbourg et Toulouse s'alarment de la pénurie des moyens mis à leur disposition par l'État pour accueillir les migrants et appellent celui-ci à prendre ses responsabilités et à prévoir « *un véritable plan d'accueil des migrants, qui réponde à leurs droits fondamentaux* ».

### *Des rapports sur la place (à prendre) des municipalités*

Ainsi, « la crise migratoire » et la mobilisation citoyenne et municipale qui s'en est suivie ont conduit à questionner le rôle des municipalités dans l'accueil des personnes migrantes. Le

**Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe** rédige un rapport en mars 2017 intitulé « De l'accueil à l'intégration : le rôle des collectivités locales face aux migrations »<sup>9</sup>. Il insiste sur le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans l'organisation de l'accueil des migrants. En effet, « les collectivités territoriales étant les autorités les plus proches de la population, elles sont le premier point de contact dans les situations d'urgence et elles ont le devoir de fournir aux migrants nouvellement arrivés un accès aux services publics clés (logement, soins, éducation) sans discrimination ».

**L'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (O.C.U)**<sup>10</sup> produit en 2018 deux livrets dans la collection « Accueillir des migrant.e.s » dont le premier s'intéresse à la « compétence et responsabilité des villes » tandis que le second met en lumière des exemples de « municipalités qui agissent ». L'étude souligne la place centrale des communes dans l'accueil et l'intégration des migrants et rend compte des pratiques alternatives qui ont émergé au sein des politiques municipales. Celles-ci visent à : « Donner la priorité à l'accueil des migrant.e.s à travers une vision globale de l'asile et de l'hospitalité, dans une perspective de moyen et long terme plutôt que dans une logique d'urgence ; Permettre aux migrant.e.s de prendre pleinement part à la vie de la Cité et de participer à la définition des politiques publiques ; Porter un travail d'éducation et de sensibilisation des populations locales à une approche positive du phénomène migratoire, fondée sur la notion de citoyenneté universelle et le principe de libre-circulation ; Mettre en place des actions pour garantir la pérennité de ces actions alternatives ».

---

<sup>9</sup> <https://rm.coe.int/16806fe42f>, consulté le 2 août 2018.

<sup>10</sup> L'Organisation pour une citoyenneté universelle (O.C.U), créée en 2003, regroupe des organisations française : Emmaüs International, le Mouvement Utopia, France Liberté et le CCFD-Terre Solidaire, et internationale : Espacio Sin Fronteras (Amérique Latine), Alternative Espaces Citoyen (Afrique) et Center for Migrant Advocacy (Asie).

# Villes et accueil des personnes migrantes : ce qu'en disent les travaux de recherche en sciences sociales

## *Villes et hospitalité*

Soutenu par le PUCA (Plan urbanisme construction architecture), le programme de recherche « Villes et hospitalité » a été conduit de 1995 à 2001 sous la direction de Anne Gotman. Un ensemble de contributions est publié dans *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*. L'ouvrage propose une approche historique et juridique et des études de cas sociologiques.

L'accueil municipal est caractérisé comme suit : « Assurer la sécurité des étrangers et protéger les faibles, ces deux fonctions autrefois dévolues à l'hospitalité religieuse ou municipale sont aujourd'hui encadrées et organisées par le droit international et le droit social. C'est dans ces deux registres, pour des populations qui peuvent relever et de l'un et de l'autre, et pour des dispositifs qui leur sont adressés, que l'on a considéré l'accueil municipal »<sup>11</sup>. L'ouvrage cherche à cerner les « processus de construction des frontières de l'intégration : qui accueille qui, et selon quels critères sont identifiés les accueillis ? Quelle place la communauté installée des ressortissants et des résidents ménage à l'étranger, l'arrivant, le non-ressortissant ? ».

Anne Gotman, dans l'introduction, souligne la place dévolue aux villes comme « territoires d'accueil » : « Quoique surdéterminés par les lois nationales d'admission et de séjour des étrangers, les politiques locales supposées les relayer pour assurer le contrôle social et veiller aux conditions de cohabitation, représentent donc une condition majeure, car inscrite dans la durée, des processus d'acceptation ou d'intégration, de cantonnement ou de marginalisation des nouveaux venus ».

## *Le Programme Babels - La ville comme frontière. Ce que les villes font aux migrants, ce que les migrants font à la ville*

Réunissant une quarantaine de chercheurs sous la direction scientifique de l'anthropologue Michel Agier, le programme de recherche Babels propose de questionner l'actuelle « crise migratoire » en Europe. À partir d'ethnographies comparées en Europe et en Méditerranée, la recherche collective s'intéresse à trois formes de villes : les villes-frontières, les villes-refuges et les villes-carrefours<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Anne Gotman, « Introduction », *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2004.

<sup>12</sup> Voir la présentation de l'ANR Babels : <https://anrbabels.hypotheses.org/a-propos>

Selon les auteurs de l'ouvrage *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*, c'est depuis 2015 que se pose la question au niveau des villes de l'accueil ou du non-accueil. Le livre aborde une série de questions : « Quelles sont les formes officielles et officieuses de prise en charge des migrants dans les villes européennes ? Qui en sont les différents acteurs, et quels sont les rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec les populations migrantes ? Comment sont nées ces nouvelles échelles d'action et de gestion, et quelles formes concrètes prennent-elles ? Sont-elles porteuses de nouvelles formes de politisation ? ». Pour y répondre, des enquêtes empiriques ont été menées dans plusieurs pays européens afin de mieux « comprendre l'enjeu relativement nouveau des villes comme échelle d'action, actrices, lieux et espaces de l'accueil des migrants ».

### *La Ville Accueillante*

Dorothee Boccara et Cyrille Hanappe posent en guise d'introduction les questions suivantes : « Qu'en est-il des villes, des territoires et des quartiers, lorsque ceux-ci sont investis par des populations qui arrivent, inscrites dans des logiques ouvertes, qui relèvent autant du passage que de l'ancrage ? Quelles politiques urbaines et humaines, au sens le plus large, seraient adaptées à la migration et à l'accueil des personnes alors même que la mondialisation appelle naturellement à en augmenter à la fois la fréquence et l'intensité ? »<sup>13</sup>

*La Ville Accueillante* est un projet de recherche-pédagogie-action qui s'est mis en place à partir de ce qui s'est passé à Calais et Grande-Synthe entre 2015 et 2017. Ce projet multidisciplinaire, conduit sous la direction de Cyrille Hanappe, a réuni anthropologue, sociologue, géographe, urbaniste, photographe, cinéaste, designer, humanitaires et architectes. La démarche a associé le PUCA, la ville de Grande-Synthe, l'association « Actes et Cités » et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville (ENSAPB). Il propose une grille d'analyse « du déroulé des événements qui ont touché Grande-Synthe et les Hauts de France, de la fin des années 1990 à nos jours, retraçant les différentes étapes de l'accueil » et revient sur le jeu d'acteurs qui s'est joué à Grande-Synthe, « ainsi que sur les tensions et les complémentarités en émergence : la ville et l'Etat, le camp et le ghetto, l'hostilité et l'hospitalité, l'ancrage et le passage, l'acceptation et l'exclusion ».

Dans l'une des contributions, Dorothee Boccara recense les dispositifs juridiques existants qui peuvent être utilisés pour l'accueil des migrants<sup>14</sup>. Elle mentionne en particulier l'article R-421 du code l'urbanisme « qui représente une opportunité juridique extrêmement intéressante

---

<sup>13</sup> Dorothee Boccara et Cyrille Hanappe, « Introduction » in *La Ville accueillante. Accueillir à Grande-Synthe, questions théoriques et pratiques sur les exilés dans les villes*, Actes&Cités, à paraître.

<sup>14</sup> Dorothee Boccara, « Quels outils pour une politique urbaine de l'accueil ? » in Hannape Cyrille (sous la direction), *La Ville accueillante. Accueillir à Grande-Synthe, questions théoriques et pratiques sur les exilés dans les villes*, Actes&Cités, à paraître.

pour les collectivités confrontées à l'afflux de réfugiés et devant par conséquent agir dans l'urgence »<sup>15</sup>. Cet article qui concernait à l'origine les personnes victimes de sinistres naturelles et technologiques a été étendu en mai 2017 à l'hébergement d'urgence des personnes migrantes en vue de leur demande d'asile.

Il serait également possible de s'appuyer sur la loi MOLLE qui touche au droit au logement pour les personnes en situation très précaire et les personnes victimes de logements insalubres ou indignes et plus particulièrement l'article 101 qui permet que « des locaux vacants (des bureaux ou du logements) en nombre substantiel sur l'Île-de-France, alors que la demande y est tendue, puissent faire l'objet de conventions permettant leur occupation par des résidents temporaires ».

Dans le cadre de ce projet, sept scénarios ont été proposés : « Sécuriser les quartiers précaires – Des "Maisons du Migrant" dans la ville – Des "quartiers d'accueil" de la ville – Habiter les bâtiments tertiaires délaissés – Des bâtiments neufs réversibles – Investir des ensembles de logements collectif – Densifier le pavillonnaire. »

Cette « Ville Accueillante », comme le précise Cyrille Hanappe, « se construit sur une logique de quartiers multifonctionnels, inscrits dans la continuation des tissus urbains qui l'entourent et dans une logique de temps long, dans un principe de droit commun. (...) Elle se définit en oppositions aux logiques d'encampement, telles que définies par Michel Agier – extraterritorialité, exception et exclusion – pour au contraire affirmer les trois principes opposés : continuité territoriale et temporelle, échanges réciproques entre accueillis et accueillants au bénéfice de tous »<sup>16</sup>.

La « Ville Accueillante » s'appuie sur des démarches participatives « en laissant la place à l'initiative individuelle, à l'échange, à la mise en place de comités de gestion, d'informations réciproques entre tous les acteurs à tous les stades de l'action ». Elle peut ainsi « être le moment d'un renouveau de la pratique démocratique qui implique toutes et tous ».

---

<sup>15</sup> « Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de la faible durée de leur maintien en place ou de leur caractère temporaire compte tenu de l'usage auquel elles sont destinées, les constructions implantées pour une durée n'excédant pas trois mois. Toutefois, cette durée est portée à :

a) Un an en ce qui concerne les constructions nécessaires :

- au relogement d'urgence des personnes victimes d'un sinistre ou d'une catastrophe naturelle ou technologiques ;

- à l'hébergement d'urgence des personnes migrantes en vue de leur demande d'asile. »

<sup>16</sup> Cyrille Hanappe, « Conclusion » in *La Ville accueillante. Accueillir à Grande-Synthe, questions théoriques et pratiques sur les exilées dans les villes*, Actes&Cités, à paraître.

## Les exemples en Normandie et en Bretagne

La Normandie et la Bretagne sont les régions où la proportion d'immigrés dans la population totale est la plus faible. En 2010, en Basse-Normandie, les immigrés installés dans la région représentent 2,8 % de la population, soit trois fois moins que la moyenne métropolitaine<sup>17</sup> tandis qu'en Bretagne, en 2011, ils représentent 2,9 % de sa population<sup>18</sup>. Toutefois, en Bretagne, entre 2006 et 2011, alors que « la population totale n'a augmenté que de 4 %, le nombre d'immigrés a progressé de 28 % ». Les immigrés en Basse-Normandie comme en Bretagne sont principalement Britanniques.

Dans ce contexte de faible présence de personnes immigrées sur leurs territoires, comment les municipalités ont-elles accueilli la mise en place d'un Centre d'accueil et d'intégration (CAO) ? Certaines communes ont volontairement organisé l'accueil d'une ou plusieurs familles migrantes. Comment expliquer cette implication des municipalités ? Comment s'organise cet accueil de personnes migrantes ? Quelles sont les modalités d'action des communes ? Comment s'articule cet engagement municipal au travail bénévole de citoyens ?

Pour répondre à ces questions, nous nous sommes appuyés sur des initiatives menées dans des petites communes situées en milieu rural et péri-urbain. Nous avons rencontré le maire et le plus souvent des membres des collectifs citoyens qui interviennent dans les CAO ou en soutien aux familles. Deux types de configuration ont été analysés : d'une part, des communes, qui en collaboration avec des citoyens, et parfois la paroisse, ont décidé d'accueillir des personnes migrantes : c'est le cas par exemple de Bégard dans les Côtes-d'Armor, de Louvigny et de Trévières dans le Calvados ; d'autre part, des communes ayant accueilli des Centres d'accueil et d'orientation : Bretteville-sur-Laize dans le Calvados, Kerlaz dans le Finistère, Serquigny dans l'Eure ou Villedieu-les-Poêles situé dans la Manche. Enfin, l'exemple de Cherbourg est présenté puisque la ville mène en toute discrétion une politique originale en faveur des personnes immigrées.

Il s'agit ainsi d'analyser les leviers de réussite ainsi que les obstacles dans l'accueil par les communes de personnes migrantes. La recherche vise également à identifier les informations et les supports nécessaires aux équipes municipales ainsi que les outils dont les bénévoles auraient besoin pour mener leurs actions.

---

<sup>17</sup> « La Basse-Normandie, 4<sup>ème</sup> région d'immigration des Britanniques », *Insee Analyses Basse-Normandie*, n°5, juillet 2014.

<sup>18</sup> « Les immigrés en Bretagne : des profils qui se diversifient fortement », *Insee Analyses Bretagne*, n°19, 2015.

## Des initiatives Mairie/Collectif citoyen dans l'accueil de familles migrantes

### Bégard



4769 habitant.e.s

Maire : Vincent Clec'h (Parti Socialiste)

Collectif de soutien et d'accueil aux migrants de Bégard

Le Collectif de soutien et d'accueil aux migrants de Bégard s'est créé en septembre 2015. Colette Pincemin était déjà sensible à la question des migrants et a saisi l'émotion suscitée par la mort d'Aylan Kurdi, cet enfant syrien échoué sur une plage de Turquie, pour former un collectif<sup>19</sup>. Colette et une amie présentent le Collectif lors du Forum des associations. Elle avait préalablement demandé au maire s'il n'y avait pas d'inconvénient : celui-ci était ravi de l'initiative. Une trentaine de personnes laisse son contact. Quelques jours après, le ministre de l'Intérieur demande aux communes désireuses d'accueillir des réfugiés et des demandeurs d'asile de se manifester. Colette Pincemin retourne voir le maire qui se dit favorable au projet.

---

<sup>19</sup> Entretien avec Colette Pincemin, fondatrice du Collectif de soutien aux migrants de Bégard, 18 juin 2018. Colette Pincemin a créé un « clip » d'interpellation avec le soutien du Collectif de soutien aux sans-papiers de Lannion : « Comme une bouteille à la mer : Urgence migrants » : <https://www.youtube.com/watch?v=fq0y52dh-1E>.

En effet, **suite au courrier du ministre de l'Intérieur**, Bernard Cazeneuve, daté du 6 septembre 2015, la commune de Bégard a répondu positivement à la demande de solidarité nationale pour l'accueil des migrants : « **Dans l'intérêt humain, il fallait qu'on joue notre rôle** »<sup>20</sup>.

Le Collectif est prêt mais rien ne se passe. Toutefois, par l'intermédiaire du Collectif de soutien aux sans-papiers de Lannion, ils apprennent qu'un jeune mineur isolé a été mis à la rue. Ils décident à quatre familles d'accueillir le jeune.

Le jeudi 25 février 2016, lors d'une séance du conseil municipal, le maire Gérard Le Caër porte à l'ordre du jour **une délibération se rapportant à l'accueil des réfugiés**. Une motion « sur l'accueil des migrants » est votée qui indique que « *la commune ne disposant pas de logement d'accueil, le maire propose de participer à l'effort de solidarité, au regard de la taille de la commune et de sa capacité, en coordonnant les actions avec le comité de soutien et en assurant les relations avec les services de l'État à qui incombe la compétence* » (voir en annexe). Pour le maire, « *la motion consiste à dire dès maintenant au Préfet que nous sommes prêts à participer à cet effort de solidarité pour accueillir chez nous des réfugiés politiques. Il faut que nous soyons capables d'organiser leur vie, leur adaptation et leur suivi au quotidien* ». « *Il faut afficher notre envie de pas vouloir fermer les frontières de Bégard à des gens qui sont dans le malheur* » déclare-t-il<sup>21</sup>.

**Il est décidé en conseil municipal d'accueillir deux familles.** Les élus pensent être une commune adaptée pour accueillir des familles car il existe à Bégard tous les services de proximité (médecins généralistes et spécialistes, école) et la ville est bien située par rapport aux villes environnantes. Ils avaient la possibilité de loger la famille dans un des deux logements d'urgence de la commune ou de passer par un bailleur social. Dans la mesure où ils avaient besoin de garder ces logements communaux en cas d'urgence, ils optent pour la deuxième possibilité. Ils se rapprochent du bailleur social, Côte d'Armor Habitat qui avait un projet de requalification urbaine : des logements collectifs allaient être détruits pour en reconstruire de nouveaux. En attendant, certains logements étaient gelés. L'idée du conseil municipal était de travailler avec eux pour qu'ils réhabilitent des logements afin d'accueillir deux familles. Après avoir constitué un dossier de candidature pour la Préfecture de région, le projet d'ouverture de places de CADA (Centre d'accueil pour demandeur d'asile) au sein de la commune est retenu. Par ailleurs, l'association Amisep, intervenant dans le secteur de l'insertion sociale et professionnelle, remporte l'appel d'offre. L'association est ainsi locataire du logement et chargée d'accompagner la famille sur le plan social et administratif.

---

<sup>20</sup> Entretien avec Cinderella Bernard, 1ère Adjointe, déléguée aux affaires scolaires et à l'Education Jeunesse, Conseillère Départementale ; Marie-Louise Daniel, 2ème Adjointe, déléguée aux affaires sociales ; Odile Grelet, déléguée aux affaires sociales, mairie de Bégard, 18 juin 2018.

<sup>21</sup> « Conseil Municipal - Accueil des réfugiés : "Aider l'humain à se reconstruire..." », *Bro Vear online*, 25 février 2016.

Une première famille kosovare arrive en novembre 2016 avec trois enfants âgés de 13, 10 et 8 ans qui sont scolarisés.

L'éducatrice de l'Amisep prend ses nouvelles fonctions. Elle doit s'occuper du secteur de Bégard, de Lannion et se retrouve débordée car de nombreuses démarches sont à faire sur le plan de la santé, de l'accompagnement social, de l'ouverture de droits. Le Collectif a fait un travail important pour « parer à l'urgence », faire les démarches, prendre les rendez-vous chez le médecin, transporter la famille, se mettre en relation avec les autres associations (la Banque alimentaire, la bourse aux vêtements, l'Amicale laïque qui proposait des jouets aux enfants). Le Collectif a également organisé des spectacles et des ventes de gâteaux, dont les recettes étaient reversées au profit de la famille.

**« Le travail est très important entre le Collectif et la mairie. Des conseillers municipaux font partie du Collectif. C'est vraiment un travail partenarial, on est ensemble. On a choisi ensemble d'accueillir ces familles ».**

Les relations avec l'Amisep sont compliquées, l'association écarte la mairie et mais surtout le Collectif qui avait alerté sur plusieurs dysfonctionnements. Des rencontres ont lieu pour déterminer le rôle de chacun. L'Amisep s'occupe des démarches administratives et le Collectif doit s'occuper des loisirs.

**La famille est déboutée du droit d'asile** et n'est alors plus suivie par l'Amisep, qui lui demande de sortir du logement. « Le risque, c'était que la famille soit dispersée et qu'il y ait une reconduite brutale à la frontière alors qu'on n'avait pas utilisé toutes les cordes juridiques donc on ne voulait pas laisser partir la famille sans avoir tout tenté ». De plus, le monsieur est très malade. **Ils sont alors installés dans l'un des logements d'urgence de la ville en juin 2017.** Le Collectif de soutien aux sans-papiers de Lannion leur verse une aide financière pendant plusieurs mois puis le Collectif de Bégard prend le relais. Une demande de titre de séjour pour raisons médicales est faite.

Le Collectif propose à la mairie de faire un parrainage civil pour la famille. La démarche ne convient pas au conseil municipal dans la mesure où cela met plus particulièrement un élu en avant et ils proposent plutôt de faire **une motion de soutien** – un vote unanime qui est transmis à la Préfecture : tous les élus demandent à ce que la famille soit maintenue sur le territoire.

En septembre 2017, une deuxième famille syrienne arrive à Bégard avec trois enfants dans le cadre du programme de relocalisation (voir encadré ci-dessous). Le travail de partenariat avec l'Amisep repart sur de nouvelles bases.

La mairie apprend alors que la somme financière versée lors de l'arrivée de la première famille (d'un montant de 5000 euros c'est-à-dire 1000 euros par personne) est liée à la création de

place d'hébergement et ne peut être renouvelée<sup>22</sup>. L'accompagnement de la première famille s'est fait avec cette aide de 5000 euros qui a permis de prendre en charge les repas, les activités scolaires et le centre de loisirs. Elle obtient toutefois une aide supplémentaire de 2000 euros de la Direction départementale de la cohésion sociale liée au projet d'accompagnement social mené auprès de la première famille. « Cela nous permet aussi de nous justifier auprès la population, les familles ne viennent pas prendre ce dont vous auriez besoin, on partage et tout le monde peut bénéficier d'une aide ».

La première famille obtient le statut de réfugié par intervention du préfet. « Tout ce qu'on a fait ensemble avec le Collectif, tous les élus de la commune ont permis à cette famille-là de s'en sortir ». Aujourd'hui, ils cherchent à obtenir un logement dans le dispositif de droit commun. **« Ça se passe bien, c'est une belle expérience humaine, ils sont iper intégrés, les enfants sont intégrés dans l'école ».**

L'équipe municipale n'a pas voulu médiatiser l'accueil de ces familles migrantes : « C'est une démarche de solidarité comme on en fait plein d'autres ». Elle a toutefois informé les habitants du projet d'accueil de personnes migrantes dans le Bulletin municipal (voir en annexe), lors de la Cérémonie de vœux du 5 janvier 2017 et ont invité la presse au moment de la motion de soutien pour la régularisation de la première famille.

---

<sup>22</sup> Un dispositif de soutien aux communes est prévu, notamment « une aide à la création de places d'hébergement, à hauteur de 1000 euros par place de CADA ou d'AT-SA ouverte entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 31 décembre 2017 » et « une aide de 1000 euros est également versée aux communes pour chaque bénéficiaire d'une protection, accueilli durablement sur leur territoire, dans un logement mis à disposition entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 31 décembre 2017 », Instruction interministérielle du 9 novembre 2015 relative à la mise en œuvre du programme européen de relocalisation.

### *Le programme de relocalisation à partir de la Grèce et de l'Italie*

C'est lors du Conseil de l'Europe des 25 et 26 juin 2015 qu'apparaît le mot « relocalisation » (Morice, 2018) même si déjà, lors du Conseil du 23 avril 2015, la chancelière allemande avait fait la proposition d'établir des quotas obligatoires par pays en prenant en compte différents critères (PIB, population, taux de chômage). Elle est reprise par la Commission européenne le 13 mai et détaillée par Etat-membre. L'objectif, initialement de 5000 réfugiés lors du Conseil du 23 avril passe à 40 000 le 25 juin puis à 120 000 de plus le 22 septembre. Plusieurs pays (la Hongrie, la République tchèque, la Pologne, la Slovaquie) s'opposent à ces quotas obligatoires. Cet accueil est organisé depuis les « hot spots » mis en place en Italie et en Grèce où les personnes exilées sont identifiées et enregistrées. Il concerne les demandeurs d'asile « en besoin manifeste de protection, Syriens, Irakiens, Erythréens, qui, aujourd'hui, se voient accorder un statut protecteur dans la grande majorité des cas par les autorités compétentes des Etats membres »<sup>23</sup>.

Ces demandeurs d'asile relocalisés sont directement orientés vers les places d'hébergement prévues à leur intention. Ces places nouvellement créées sont des places en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

En septembre 2017, à l'issue des deux années de programme, le mécanisme de relocalisation a concerné environ 31 503 personnes sur les 160 000 demandeurs d'asile qui devaient être répartis entre les Etats membres<sup>24</sup>.

Sur les 30 700 demandeurs d'asile que la France s'était engagée à accueillir, seuls 4 699 en provenance d'Italie (377) et de Grèce (4 322) sont arrivés<sup>25</sup>. Les personnes accueillies sont en grande majorité des Syriens (78,2 % de l'ensemble) ainsi que des Erythréens (8 %) et des Irakiens (10 %).

---

<sup>23</sup> Instruction interministérielle du 9 novembre 2015 relative à la mise en œuvre du programme européen de relocalisation.

<sup>24</sup> Commission européenne, *Progress report on the European agenda on migration*, COM2017), 669, 15 novembre 2017.

<sup>25</sup> Commission européenne, *Progress report on the European agenda on migration*, COM2017), 669, 15 novembre 2017.

## Louvigny



2879 habitant.e.s

Maire : Patrick Ledoux (anciennement Parti Socialiste)

Collectif loupiacien de soutien aux migrants

En avril 2016, les habitants de l'habitat groupé les Z'Écobatisseurs prennent contact avec l'Assemblée générale de lutte contre toutes les expulsions – qui ouvre des squats pour des personnes migrantes – pour proposer un accueil temporaire à Louvigny de personnes migrantes. Ils sont très vite sollicités et organisent en urgence l'accueil d'une famille kurde irakienne avec 4 enfants (21, 13, 9 et 8 ans) dans la **maison commune des Z'écobatisseurs**. Ils s'occupent dans un premier temps de fournir de la nourriture, des vêtements, accompagnent la famille pour des rendez-vous médicaux et se mettent en contact avec France Terre d'Asile pour entamer les démarches de demande d'asile. Puis, le Collectif s'occupe de la scolarité des enfants, de l'inscription au centre de loisirs, au club de foot, il se charge également de les accompagner aux lieux de distribution alimentaire.

Le logement dans cette maison commune étant temporaire, **les habitants des Z'écobatisseurs écrivent un courrier au maire en exposant la situation de la famille** : « Cette famille, quand elle repartira de notre maison commune en fin de semaine, ne sera probablement pas logée et devra dormir à la rue. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils intervenir ? Comment la

*commune de Louvigny peut-elle s'impliquer dans ce contexte de « crise migratoire » ? Que peut-elle faire plus particulièrement pour cette famille et quel « partenariat » peut-on envisager entre la mairie et les habitants de Louvigny pour accompagner cette famille dans son parcours d'intégration en France ? ».*

Du côté de la mairie, « on était déjà dans cette démarche-là au niveau du conseil municipal. On a eu à mettre en pratique des discussions de principe et un positionnement de principe qu'on avait déjà pris quelques semaines auparavant »<sup>26</sup>. Le conseil municipal décide de participer à la démarche. Dès lors, **le Collectif qui réunit des habitants de Louvigny et des membres de l'équipe municipale, dont le maire, se réunit régulièrement.**

En mai 2016, un **local de la commune** qui était occupé par l'association Cocisol (Collectif Citoyen et Solidaire de Louvigny) **est mis à disposition de la famille**. Précédemment, le maire avait envoyé un courrier afin de prévenir les voisins et leur proposer de se rencontrer (voir en annexe). Les voisins s'informent de ce dont la famille aurait besoin en termes de vêtements, de couvertures, d'électro-ménager. Le logement, précaire et mal isolé, est meublé grâce à des dons. Le soutien à la famille s'élargit par le biais d'un appel aux dons matériels et financiers qui sont centralisés à la mairie. Les deux enfants les plus jeunes sont scolarisés dans l'école primaire de la commune. « Ils ont été très bien accueilli à l'école, tant par la directrice, l'équipe enseignante que par les élèves ». La famille Irakienne est sous procédure Dublin, ils doivent être renvoyés vers l'Allemagne. Toutefois, grâce au soutien du Collectif, à l'intervention du maire de Louvigny et d'un député, la famille est « dé-dublinée » et peut faire sa demande d'asile en France. Elle obtient son statut de réfugié en janvier 2017.

La mairie se met en relation avec le président du bailleur social « La Plaine Normande » pour discuter des possibilités de loger la famille sur la commune dans des logements sociaux. La Plaine Normande avait également été contactée par le siège régional d'Adoma, chargé de repérer des communes dans l'agglomération caennaise susceptibles d'accueillir des familles migrantes. Le maire est ensuite mis en relation avec Adoma à Caen et l'idée de créer des places de CADA diffus à Louvigny émerge. **Une convention tripartite est signée entre Adoma, La Plaine Normande et la mairie de Louvigny pour que deux logements soient fléchés en CADA diffus.** C'est Adoma qui loue le logement, le meuble et paye les charges locatives. Il est également chargé de l'accompagnement social et administratif. Toutefois, étant donné la charge de travail de son personnel, « le suivi très local qu'on faisait nous ici à Louvigny n'était pas de trop ». En novembre 2016, la famille irakienne s'installe dans le premier logement, puis en mai 2017, une deuxième famille de nationalité somalienne, orientée par Adoma, s'installe dans le deuxième logement en CADA diffus.

---

<sup>26</sup> Entretien avec Patrick Ledoux, maire de Louvigny, 23 juin 2018.

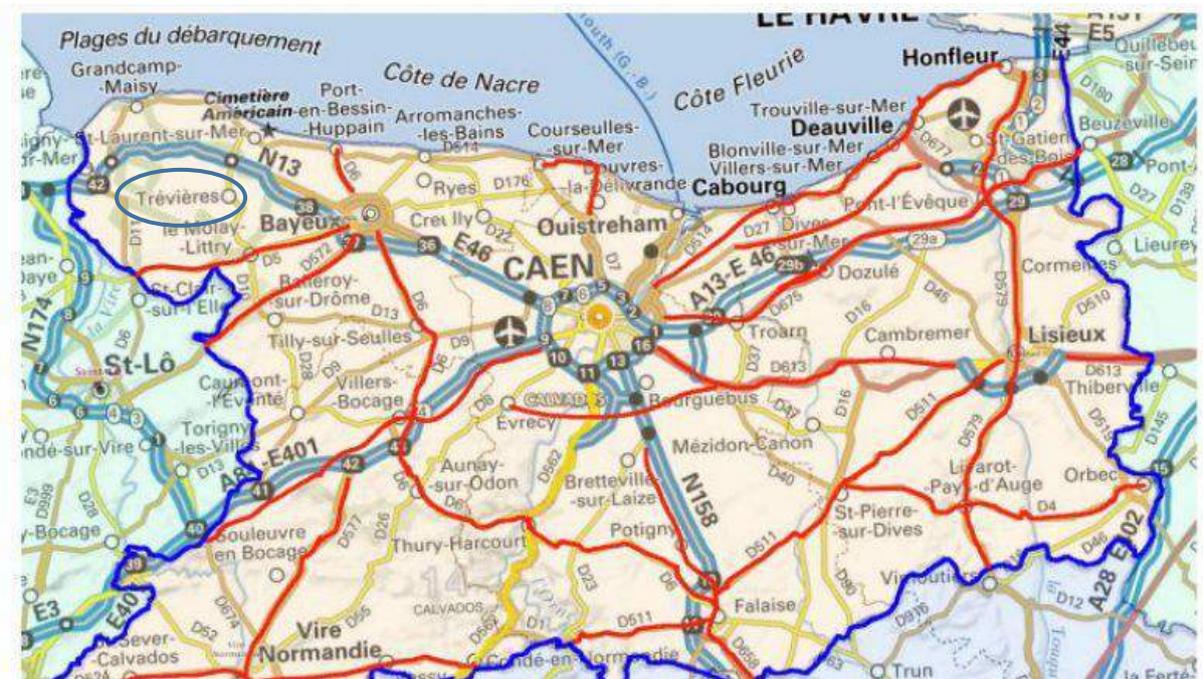
En août 2017, la première famille, qui avait fait une demande de logement social accompagnée par la mairie, obtient un appartement sur la commune correspondant à la composition de la famille. En octobre 2017, une troisième famille d'origine ivoirienne s'installe à Louvigny. Puis, en août 2018, une famille syrienne arrive dans le cadre du programme de réinstallation. **Quand les familles arrivent, elles sont reçues en mairie par le maire et des membres du Collectif.**

**Louvigny a bénéficié d'un soutien financier de la part de l'Etat.** En effet, dans le document remis lors de la réunion d'information des maires du 12 septembre 2015, il est expliqué qu'un « soutien exceptionnel et forfaitaire à la mobilisation des communes qui créeront sur leur territoire des places d'hébergement supplémentaires d'ici 2017, pour un montant de 1000 euros par place d'hébergement » est prévu ; « il s'agit de soutenir l'action des communes dans leur action sociale et matérielle de proximité au profit des personnes hébergées, dans un contexte d'urgence humanitaire ». Pour le deuxième logement, une nouvelle demande a été faite qui n'a jamais reçu de réponse. Cet argent a principalement servi à prendre en charge les frais liés aux temps périscolaires et au centre de loisirs.

Le Collectif continue à soutenir les familles en demande d'asile et réfugiées dans leur installation et leur intégration sur la commune. Des **moments conviviaux sont organisés** : des repas sont préparés par la famille irakienne avec le soutien de membres du Collectif, un goûter rassemblant habitants de Louvigny et familles exilées a également eu lieu.

Le Collectif cherche à partager son expérience d'engagement citoyen et municipal auprès d'autres communes. En février 2017, il organise **une journée de débats et de témoignages** autour de la question de l'accueil des migrants et de l'engagement des élus et des citoyens, suivie d'un repas et d'une soirée conviviale et musicale. L'évènement intitulé : « **Migrants : quand élus et citoyens s'engagent !** » a pour objectif de sensibiliser les habitants mais également de convaincre les élus des communes de l'agglomération de Caen d'entreprendre une démarche d'accueil de migrants (voir affiche en annexe). Selon Patrick Ledoux, **la commune peut avoir un rôle important et dynamique dans la politique d'accueil et d'intégration des personnes migrantes** mais avec l'appui administratif, financier et logistique de l'Etat.

## Trévières



950 habitant.e.s

Maire : Mireille Dufour (sans étiquette)

Association Le Temps d'un toit et groupe de soutien des habitants de Trévières

C'est Frère Renaud, chanoine de l'abbaye de Juaye-Mondaye et prêtre de la paroisse de Trévières, qui suggère en 2015 à l'ancien maire la possibilité d'accueillir une famille migrante sur la commune. Il rencontre quelques résistances au niveau de la paroisse et des frères Prémontré mais étant donné l'engouement de certains habitants et l'accord du conseil municipal à l'unanimité, le projet prend forme. Frère Renaud se met en relation avec l'association Le temps d'un toit<sup>27</sup> qui propose un accueil temporaire de personnes migrantes.

**Une convention tripartite est signée entre la mairie, la paroisse et l'association Le temps d'un Toit.** Le logement est mis à disposition à titre gratuit, toutefois une participation aux charges est demandée à hauteur de 30 euros par adulte.

**La mairie souhaitait accueillir une famille avec des enfants,** « on trouvait que c'est plus facile avec l'école pour s'intégrer ». Par contre, « quelle que soit la nationalité, quelle que soit la religion, on veut accueillir une famille »<sup>28</sup>. Cela prend quelques semaines car il est difficile de

<sup>27</sup> L'association Le temps d'un toit est créée en novembre 2013. Elle loge des personnes migrantes dans des logements loués par l'association pour une durée de six mois renouvelable une fois. Aujourd'hui, l'association compte plus de 450 adhérents. 80 personnes sont hébergées, 24 familles dans 20 logements, dont 10 sont loués et 10 mis à disposition (voir la plaquette de présentation en annexe).

<sup>28</sup> Entretien avec Mireille Dufour, maire de Trévières et Patrick Barateau, Anne-Marie Durand et Maurice Van Geenhoven, membres du collectif de Trévières, 7 juin 2018.

trouver une famille qui veuille vivre à la campagne. Le premier étage du presbytère<sup>29</sup>, inoccupé depuis plusieurs années, est aménagé et meublé par un petit groupe d'habitants. La mairie a fait quelques travaux pour clôturer le terrain. Ils ne bénéficient d'aucune aide d'Etat et n'ont pas connaissance des éventuelles possibilités.

**Une réunion publique** est ensuite organisée le 8 décembre 2016 à la mairie avant l'arrivée de la famille. Quelques personnes ont manifesté leur désaccord « mais c'était plutôt de la peur, quand on ne sait pas vers quoi on va, on a peur donc on a tendance à rejeter ».

Une famille géorgienne en demande d'asile avec trois enfants (12, 5 et 2 ans) arrive en mars 2017. Ils vivaient dans un logement d'urgence dans une commune de l'agglomération caennaise et allaient se retrouver à la rue. Le petit va à la crèche deux demi-journées dans la semaine. L'école maternelle, primaire et le collège sont sur la commune. Les bénévoles s'occupent du suivi administratif pour l'obtention des papiers, des transports pour les rendez-vous médicaux, pour la Préfecture de Caen et assurent des cours de français. La famille bénéficie des aides alimentaires de la Croix-Rouge. Le père a travaillé six mois dans une ferme d'abattage de volailles dans une commune voisine.

Un **concert géorgien** suivi d'un goûter a été organisé en octobre 2017, auquel de nombreuses personnes ont assisté (voir l'affiche en annexe), ainsi qu'une célébration pour une fête orthodoxe.

Ils ont obtenu un logement HLM à Caen grâce au soutien d'une adjointe de la commune de Trévières et vont bientôt déménager. **Une fête est prévue pour leur départ.** « C'est une belle expérience ». « Tout le temps qu'ils ont été là, on n'a eu aucun souci ». **La mairie et le Collectif sont prêts à renouveler l'expérience.**

---

<sup>29</sup> Le presbytère, qui appartient à la commune, est mis à disposition de la paroisse.

## Les communes où ont été mis en place des Centres d'accueil et d'orientation

Les Centres d'accueil et d'orientation (CAO) ont été conçus sur la base du rapport de Jean Aribaud et de Jérôme Vignon qui préconisait de créer dans le Pas-de-Calais un centre de mise à l'abri dont « la finalité première sera de créer les conditions psychiques et physiques ainsi qu'un véritable répit permettant aux migrants qui auront manifesté le désir de considérer la possibilité d'une demande d'asile, de murir ce projet au contact de médiateurs culturels et à l'abri de pressions en tous genres »<sup>30</sup>

A la fin du mois d'octobre 2015, **des centres de mise à l'abri** sont créés sur l'ensemble du territoire dans l'objectif de diminuer la population du campement de Calais et de loger les migrants renonçant à rejoindre le Royaume-Uni afin qu'ils puissent « bénéficier d'un temps de répit et de reconsidérer leur projet migratoire »<sup>31</sup>. Chaque centre est piloté par une association gestionnaire en collaboration avec les services de l'Etat. Ils ont donc une fonction d'hébergement et d'accompagnement social et administratif. En décembre 2015, 1450 migrants en provenance de Calais ont été orientés dans 65 centres devenus Centres d'accueil et d'orientation (CAO)<sup>32</sup>.

En juillet 2016, un document précise les modalités de fonctionnement des CAO<sup>33</sup>. Ils sont destinés aux « personnes migrantes sans abri, isolées ou non, quel que soit leur statut au regard du droit au séjour et de la demande d'asile ». Ils ont « pour objectif d'offrir un sas d'accueil et d'orientation pour des migrants stationnant sur le territoire français avec nécessité d'une solution temporaire de mise à l'abri. Cette période de mise à l'abri temporaire doit permettre aux migrants de bénéficier d'un temps de répit, de reconsidérer leur projet migratoire, de bénéficier le plus rapidement possible de toutes les informations et de l'accompagnement administratifs nécessaires au dépôt d'une demande d'asile s'ils souhaitent s'inscrire dans cette démarche ». Le dispositif est étendu aux migrants évacués des campements d'Ile-de-France. L'acheminement des migrants depuis les campements vers les CAO se fait par cars. Alors que la prise en charge est prévue au départ pour un mois, elle est dorénavant « limitée au temps nécessaire à l'orientation des migrants vers un dispositif adapté à leurs droits ».

Puis en septembre 2016, le gouvernement annonce la création de 12 000 places supplémentaires dans des CAO en prévision du démantèlement de la « jungle » de Calais et

---

<sup>30</sup> Jean Aribaud, Jérôme Vignon, *Rapport à monsieur le ministre de l'Intérieur sur la situation des migrants dans le Calaisis. Le pas d'après*, juin 2015.

<sup>31</sup> Directive du 9 novembre 2015 portant sur la « création de centres de mise à l'abri pour les migrants de Calais ».

<sup>32</sup> Note complémentaire du 7 décembre 2015 relative au fonctionnement des Centres d'accueil et d'orientation.

<sup>33</sup> Charte de fonctionnement des centres d'accueil et d'orientation, juillet 2016. Soulignons que ces centres n'ont pour seul fondement juridique des instructions ministérielles.

des évacuations de campements à Paris. En janvier 2017, suite à l'opération de démantèlement de la « jungle » de Calais, 5 466 adultes ont été dirigés vers 301 CAO, répartis sur 11 régions et 85 départements. Depuis octobre 2015, 13 366 personnes ont été mis à l'abri dans des CAO. Selon le Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile de Normandie (2016-2017), « 12 CAO se sont ouverts pour accueillir, en date de fin mai 2016, 118 migrants pour une capacité totale de 137 places ».

Au 31 décembre 2017, le dispositif CAO se composait de 107 lieux qui hébergeaient 11 959 personnes. 87,5 % sont des jeunes célibataires ou isolés. Les  $\frac{3}{4}$  proviennent de trois pays : le Soudan (40 %), l'Afghanistan (31 %) et l'Érythrée (4 %). 47,7 % sont sous procédure Dublin. Enfin 25,3 % sont des réfugiés contre 9 % en 2016<sup>34</sup>.

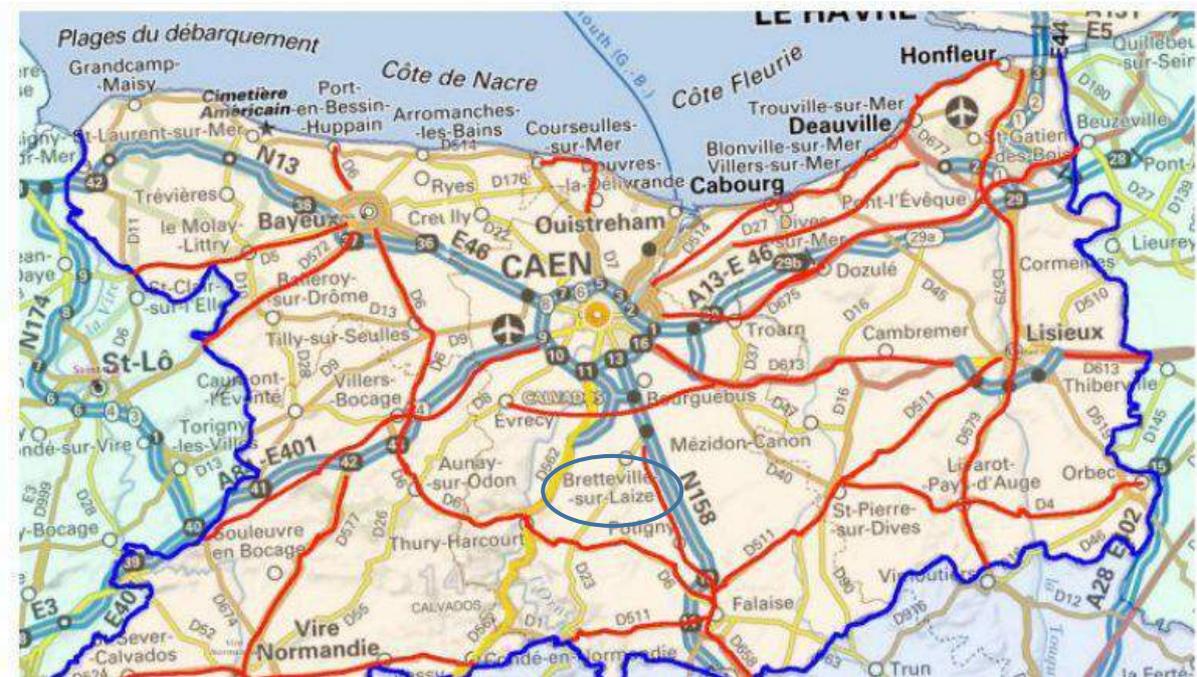
L'ouverture de places d'hébergement s'est faite dans la précipitation et des locaux ont dû être réquisitionnés dans l'urgence. Comme le souligne Clémence Faux (2017), « manque de temps, impréparation, absence d'informations et de moyens. Les associations et entreprises qui ont accepté, au pied levé, d'ouvrir un CAO témoignent ainsi d'innombrables difficultés ».

Par ailleurs, les CAO marquent un nivellement par le bas de l'accompagnement social des personnes migrantes. En effet, la Charte de fonctionnement prévoit le financement d'un poste salarié pour l'accompagnement social de 30 personnes alors que dans les Centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), le Code de l'action sociale et des familles exige un emploi équivalent temps plein pour 10 à 20 personnes.

---

<sup>34</sup> Office français de l'immigration et de l'intégration, *Rapport d'activité 2017, 2018*.

## Bretteville-sur-Laize



1812 habitant.e.s

Maire : Bruno François (Parti Socialiste)

Collectif Accueil Cingal Demandeurs d'Asile (ACDA)

En septembre 2016, l'ancienne maison de retraite de la commune est identifiée par la Préfecture comme susceptible d'accueillir un Centre d'accueil et d'orientation. Le projet entraîne des réactions d'hostilité, soutenues et encouragées par le Front national et le Parti de France. Des affichettes intitulées « Non au centre d'hébergement ! » sont affichées sur trois ou quatre commerces. Il y est écrit : « *Les migrants à Bretteville sans activité = incivilités, vols, agressions, viols, perte de valeur de nos commerces et de nos biens* ». Plusieurs personnes, dont l'ancien maire, portent plainte pour discrimination et incitation à la haine raciale. Les affiches sont rapidement retirées. Parallèlement, de nombreux habitants de Bretteville-sur-Laize ou des communes voisines proposent leur aide à la mairie ou directement au CAO.

**Le maire considère que tout ce qui peut contribuer au démantèlement de la « jungle » de Calais doit être fait : « Si, ça tombe sur nous, ça tombe sur nous. Il faut bien que ça tombe quelque part »<sup>35</sup>. Il donne immédiatement son accord tout en demandant des garanties et des précisions. Estimant que la presse contribue à alimenter les tensions, il décide de communiquer directement avec les habitants de la commune : il organise une réunion de**

<sup>35</sup> Entretien avec Bruno François, maire de Bretteville-sur-Laize, le 14 juin 2018.

conseil municipal ouverte au public, le Préfet vient ensuite lors d'une réunion de travail, puis, le 6 octobre, le maire, après avoir obtenu des informations plus précises, écrit un courrier aux habitants de la commune donnant des explications sur l'organisation du CAO (voir en annexe). Selon Bruno François, **la question de l'information est « primordiale »**.

Il reçoit quelques lettres d'insultes mais surtout des témoignages de soutien, en particulier de personnes âgées ayant vécu les bombardements en 1944 et l'exode. « Il y a eu une sorte de réveil collectif : "mais nous, on a été victimes aussi de la guerre et il a fallu fuir" et ça a joué ». Toutefois, face aux inquiétudes de personnes habitant à côté du CAO, il concède quelques aménagements, par exemple de laisser les lampadaires allumés toute la nuit.

Les 24 et 25 octobre, 30 personnes arrivent au CAO de nationalité afghane et soudanaise. Ils sont installés dans l'ancienne maison de retraite gérée par Adoma. Un comité d'accueil les attend comprenant le maire et le Préfet.

**Adoma comme la mairie ont été débordés par les propositions de bénévolat.** Le 28 octobre, une réunion est organisée à la mairie, à laquelle assistent une soixantaine de personnes ayant manifesté leur souhait de venir en aide aux personnes migrantes. Plusieurs référents sont désignés (cours de français, sport, cuisine, intendance, communication). Suite à cette réunion, la directrice d'Adoma Caen précise dans un mail quel doit être le rôle du Collectif : « Le projet d'animation qui pourrait être mis en place devra donc en priorité permettre aux personnes accueillies de se familiariser avec leur nouvel environnement : apprentissage du français, découverte de Bretteville-sur-Laize et ses environs, activités sportives et de loisirs ou simple partage de nos habitudes de vie respectives ».

Les clubs de sport (de football, de basket, de boxe et de musculation) acceptent d'accueillir des résidents pour chaque entraînement. La mairie facilite les actions du Collectif en mettant à disposition la salle de spectacle, de cinéma. Un concert de soutien est organisé le 6 décembre réunissant 200 personnes, dont le Préfet, ainsi qu'un match de foot en mars 2017 pendant lequel les migrants du CAO rencontrent le FC Presse, l'équipe de la presse régionale.

**Le CAO est révélateur de solidarités.** Un homme par exemple qui faisait une collection de chaussures de sport de marque, a décidé de donner toute sa collection pour les personnes migrantes hébergées au CAO. Les boulangers de la commune leur offrent du pain.

Le CAO était ouvert, tout le monde pouvait y entrer et sortir. Au début, une vingtaine de bénévoles intervient dans le CAO. Pendant six mois, il n'y a pas d'intervenant social employé par Adoma, c'est pourquoi, la directrice d'Adoma Caen, très engagée, qui s'occupe de

l'accompagnement social et juridique, sollicite les bénévoles pour « aider s'il y avait un problème, pour emmener. On était du personnel pour elle, des bénévoles personnels »<sup>36</sup>.

Suite à un conflit entre la nouvelle responsable d'Adoma et un résident, deux agents de sécurité sont positionnés devant l'entrée du CAO et plus personne ne peut entrer pendant une dizaine de jours. Une réunion est ensuite organisée entre le directeur régional d'Adoma, la responsable du site, le maire et des membres du Collectif. Des règles de fonctionnement sont exigées : des créneaux précis pour les activités sont prévus, une liste de personnes habilitées à entrer est remise aux intervenants sociaux d'Adoma et un référent est nommé. Les responsables ou les intervenants sociaux d'Adoma cherchent régulièrement à limiter le travail des bénévoles, tout en les sollicitant quand ils ont besoin, par exemple, de transporter des résidents pour des rendez-vous médicaux.

Alors que les premiers migrants venus de Calais ont pu faire une demande d'asile en France et sont restés entre neuf et quinze mois, il y a dorénavant des entrées et des sorties toutes les semaines : « on rentre dans une forme de routine de fonctionnement dans un établissement qui fonctionne de la manière dont il a été conçu »<sup>37</sup>. Les personnes dublinées qui sont expulsées en Italie sont de retour le lendemain en France. Quelques-unes reviennent en visite à Bretteville-sur-Laize et il arrive qu'elles dorment au CAO.

Actuellement, un agent de sécurité est prévu le soir et le week-end. Les intervenants sociaux, qui ne travaillent pas exclusivement au CAO, assurent des permanences les après-midi. Les bénévoles du Collectif continuent à donner des cours de français, à organiser des sorties (à la mer, à la piscine).

**« Le CAO est un plus pour la commune ».** Un membre du Collectif en discutant avec un paysan d'une commune voisine apprend que celui-ci ne va pas récolter son champ d'oignons. Des membres du Collectif et des migrants reviennent alors ramasser les oignons qui serviront à faire la cuisine aux CAO de Bretteville-sur-Laize et de Caen. **« Je ne dirais pas qu'il y a une forme de fierté collective à ce qu'on ait un CAO chez nous mais il y a un peu de ça quand même »** ajoute le maire.

---

<sup>36</sup> Entretien avec Daniel Leverrier, Geneviève Leverrier et Joëlle Torzecki, membres du Collectif Accueil Cingal Demandeurs d'Asile, 2 août 2018.

<sup>37</sup> Entretien avec Bruno François, maire de Bretteville-sur-Laize, le 14 juin 2018.

Kerlaz



863 habitant.e.s

Maire : Marie-Thérèse Hernandez (Sans étiquette)

Collectif Fraternité Douarnenez

En février 2016, le secrétaire général de la Préfecture contacte Mme le maire pour lui demander son accord pour l'installation d'un CAO dans l'ancien l'Institut médico-éducatif (IME) qui avait été transféré à Quimper. Elle consulte l'ensemble des conseillers municipaux : ce n'est pas un accord enthousiaste mais ils décident d'accepter maximum vingt migrants étant donné le nombre d'habitants sur la commune.

A partir du moment où la décision est prise, elle évoque le projet de mise en œuvre du CAO à chaque occasion : « **Je pense que c'était bien de dialoguer avec les gens, de les informer et tout le monde disait : "c'est très bien ce que vous avez fait. C'est très bien"** »<sup>38</sup>. La seule plainte de la population concernait leur manque de visibilité en vélo quand ils roulaient entre Kerlaz et Douarnenez, situé à 7 km.

Les premiers migrants arrivent en mars depuis Calais et sont hébergés dans une aile d'internat de l'ancien IME. Ce ne sont que des hommes alors que certains conseillers municipaux

---

<sup>38</sup> Entretien avec Mme Marie-Thérèse Hernandez, maire de Kerlaz, le 12 juin 2018.

s'attendaient à des familles. Alors que le bus comptait 20 personnes au départ de Calais, ils n'étaient plus que six à l'arrivée à Kerlaz : quatre personnes du Koweït et deux du Soudan. Les Koweïtiens cherchent à rejoindre l'Angleterre et ne restent pas au CAO. Les arrivées sont gérées par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et la direction de la fondation Massé-Trevidy qui gère le CAO. En mai, dix-huit personnes sont accueillies : neuf Afghans, sept Irakiens et deux Iraniens. Mme Hernandez essaie d'aller les accueillir quand ils arrivent. Elle raconte qu'une fois « les jeunes qui arrivaient ne voulaient pas descendre quand ils ont vu où ils arrivaient. Ils venaient de Paris. Ils étaient malheureux comme tout. A force de persuasion, les responsables les ont fait descendre du bus, ils sont rentrés dans l'établissement et se sont installés pour boire un pot et là, les anciens réfugiés qui étaient déjà là sont allés les voir pour leur dire qu'ils étaient bien ».

Selon Mme le maire, ils se sont intégrés à la population. Ils **sont bénévoles lors du festival** « Temps fête » à Douarnenez et **participent au club de football**. Au début, les jeunes hommes, principalement Soudanais, viennent au stade en dehors des heures d'entraînement. Puis ils sont venus aux entraînements. Le club fait appel aux bénévoles et à leur fournisseurs en équipement sportif pour leur fournir des ballons et des chasubles. Il les licencie également afin que les joueurs étrangers soient assurés. Il leur fallait un papier officiel avec une photo. Au bout de quelques semaines, grâce au soutien de la fondation Massé-Trevidy, les documents sont obtenus. En septembre 2017, les résidents du CAO intègrent l'effectif du club. Une dizaine de migrants a régulièrement participé. Louis Diraison les appelle « **nos joueurs internationaux** »<sup>39</sup>. Deux d'entre eux, qui parlaient couramment le français, ont participé à l'assemblée générale du club. Depuis la fermeture du CAO, ils continuent à venir à Kerlaz grâce à des habitants qui vont les chercher à Quimper pour continuer à jouer au foot.

Fraternité Douarnenez a été créé en décembre 2015 (voir en annexe)<sup>40</sup> et est présent dès l'ouverture du CAO. Les bénévoles aident les résidents dans la gestion de la nourriture (commande, gestion des stocks) et des repas, organisent des cours de français, proposent de cultiver un potager, les accompagnent à des rendez-vous médicaux, à l'OFPRA. L'association PennRustin' a fourni une quarantaine de vélos, Linux Quimper les a équipés en informatique.

---

<sup>39</sup> Entretien avec Louis Diraison, vice-président du club de football de Kerlaz, le 12 juin 2018.

<sup>40</sup> Parmi les commissions, une s'intitule « Les gars de Kerlaz » : « On milite pour un accueil digne des personnes en exil. On les soutient dans leurs démarches administratives, on améliore leur quotidien, on crée des relations de confiance, on est en lien avec toute organisation et particulier pouvant apporter une aide aux demandeurs d'asile passés par Kerlaz. On soutient le collectif Fraternité Quimper, on intervient au Pradha de Quimper. On constitue les équipes solidaires (deux personnes qui suivent un demandeur d'asile sur son parcours). On informe les demandeurs d'asile sur leurs droits ».

Un médecin retraité intervient. Le Collectif organise aussi de nombreuses fêtes. « **Notre objectif était quelque part de l'intégration. C'était de les épauler pendant leur demande d'asile** »<sup>41</sup>.

Selon Elisabeth Davis, membre de Fraternité Douarnenez, les deux intervenants sociaux de Massé-Trévidy, qui changeaient souvent, étaient pour la plupart inexpérimentés, peu outillés et dépassés par la situation. Massé-Trevidy interdit les bénévoles de s'occuper de l'accompagnement juridique et administratif mais par manque de temps, des récits de vie pour la demande d'asile sont réalisés par des membres de l'association.

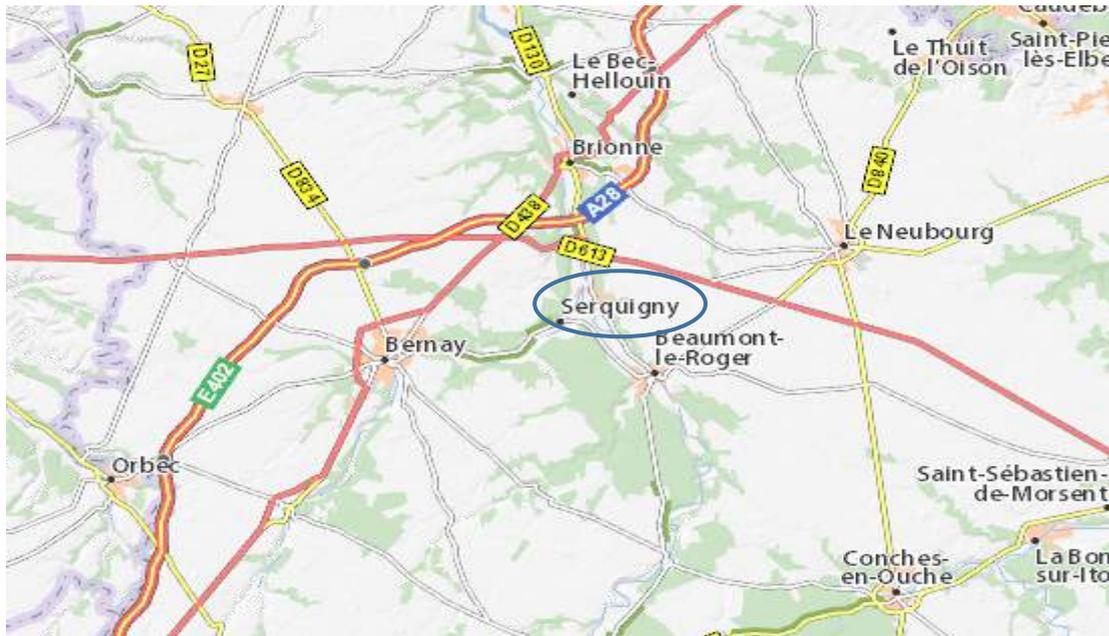
**Le CAO est fermé en avril 2018 par mesure d'économie.** Les migrants ont été regroupés dans un centre à Quimper. Mme Hernandez tire un bilan positif de l'accueil du CAO : « J'ai eu peur au départ. Quand j'ai su, j'ai dit "je demande à réfléchir, je vais demander aux conseillers" mais tout de suite, je me suis dit je vais avoir des emmerdes. Je savais bien qu'au niveau de la population, des conseillers, je risquais des soucis. Et puis finalement, quand on est maire, on prend ses responsabilités, on fait aussi un peu selon son cœur et puis j'avais l'aval des conseillers. On a informé la population, la population s'est rendue compte qu'elle n'a pas eu à se faire de souci. **Ça laisse davantage de regrets, on s'était habitués à eux, ils faisaient partie du paysage. Tout se passait bien, on était contents.** »

Les bénévoles de Fraternité Douarnenez essaient de continuer à suivre les résidents du CAO à Quimper, Brest, etc....

---

<sup>41</sup> Entretien avec Elisabeth Davis, membre de Fraternité Douarnenez, le 12 juin 2018. Elisabeth Davis a également rédigé un mémoire dans le cadre d'un master 1 qui porte notamment sur le CAO de Kerlaz : « Structurer le provisoire – gestion des flux migratoires ou politique d'intégration des migrants ? De la liminarité à un projet d'intégration à long terme ».

## Serquigny



2003 habitant.e.s

Maire : Lionel Prévost (Parti Socialiste)

Collectif Serquigny pour l'aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés

En octobre 2016, Lionel Prévost est sollicité par le sous-préfet de Bernay qui souhaitait transformer leur ancienne gendarmerie en CAO. Ce lieu ne semble pas adapté au maire mais il existe des logements libres dans des immeubles de la commune appartenant à l'office HLM qui pourraient faire office de **CAO diffus**. Le maire invite le sous-préfet à venir expliquer le projet devant le conseil municipal et reçoit un appui unanime de celui-ci. Il écrit ensuite deux courriers à ses concitoyens pour les informer de la situation (voir le premier en annexe).

Le 25 octobre, trente-deux Afghans et un Pakistanais arrivent de Calais à Serquigny. Ils étaient sous procédure Dublin, en attente de rendez-vous au guichet unique ou en cours de demande d'asile. « **Le jour où ils sont arrivés un soir à 22h dans la salle des fêtes, nous n'étions pas trop rassurés.** » Ils sont reçus par le préfet de l'Eure, la directrice départementale de la Cohésion sociale, la société Adoma et deux interprètes. « Les jeunes sont arrivés, un choc. Des jeunes qui avaient l'air tout à fait perdu. On les a accueillis comme ça. On leur a offert un café, on leur a offert des boissons et puis ils se sont installés »<sup>42</sup>. Ils sont logés dans sept appartements inoccupés, loués au bailleur Eure Habitat par la société Adoma qui les accompagne.

---

<sup>42</sup> Entretien avec Lionel Prévost, maire de Serquigny, le 18 juin 2018.

Leur arrivée suscite des réactions de la part du Front national, qui organise une manifestation le 5 novembre à laquelle participe des dirigeants nationaux du parti. Le même jour, une contre-manifestation est organisée par la gauche et l'extrême-gauche. Le matin, Lionel Prévost avait invité dans les locaux de la mairie les élus de la région à venir soutenir sa municipalité. De nombreux élus de la région, quelle que soit la tendance politique, ont répondu présent.

**La mairie a fait en sorte d'apporter des explications** : elle organise une conférence avec un ancien ambassadeur de France en Afghanistan et diffuse une information aux habitants sur « l'accueil des migrants dans le Centre d'accueil et d'orientation » (voir en annexe). Le maire fait preuve de pédagogie et répète que « **les problèmes du monde sont à notre porte** ». Il est également attentif et à l'écoute des craintes, notamment des personnes habitant dans les appartements à côté de ceux des Afghans. Il participe à des débats télévisés dans l'émission « Droits de suite » (en juin 2017 et 2018) organisées à la suite de la diffusion du documentaire *Welcome chez nous* tourné à Serquigny (voir les ressources).

Un réseau de bénévoles se constitue : le Collectif Serquigny pour l'aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés qui compte une soixantaine de personnes. Celui-ci propose des cours d'alphabétisation, des sorties cinéma, des matchs de basket, de la randonnée en forêt et des sessions de cuisine. En février 2017, une demi-journée d'échanges culinaires et de danses, lors de laquelle des plats sont préparés par les résidents afghans, est organisé dans la salle des fêtes. La mairie et le Collectif sont en relation. Au début, un vestiaire est ouvert à la mairie pour les migrants. Le maire avait dit au Secours populaire : « On fait en dehors de vous pour éviter que les gens pensent que les migrants prennent les vêtements des Français donc on a fait un vestiaire à part ici ».

« Petit à petit, ils se sont installés. Cela s'est bien passé parce que depuis qu'ils sont là, nous n'avons eu aucun problème d'ordre public à traiter avec eux ». « **C'est une vraie leçon d'histoire et d'humanisme d'une certaine manière** ».

Au 24 mai 2018, il ne reste que deux personnes du groupe initial (déboutées mais en cours de régularisation par le travail). Sur les trente personnes qui ont quitté le CAO : une personne a été exclue, sept sont partis volontairement, deux personnes ont été transférées en CADA, une personne a été déboutée et 19 personnes ont obtenu le statut de réfugiés. Les nouveaux résidents sont Afghans, Somaliens et Soudanais. Depuis son ouverture, le CAO de Serquigny a hébergé 78 personnes.

## Villedieu-les-Poêles



3742 habitant.e.s

Maire : Philippe Lemaître (anciennement Parti Socialiste)

Collectif Solidarité migrants 50

En octobre, trois CAO ouvrent dans la Manche (à La Chapelle sur Vire, St Germain sur Ay et Cerisy-la-Forêt). Le 26 octobre, à Cerisy-la-Forêt, une quinzaine de personnes est présente avec deux intervenants de Coallia et des membres des PEP de la Manche (puisque le centre appartient au PEP) pour accueillir les 33 migrants venant de Calais et les aider à s'installer. Contrairement aux directives ministérielles, les personnes évacuées des camps de Calais ne savaient pas où allaient les bus<sup>43</sup>. **Ce manque d'information des personnes exilées comme des gestionnaires ou des communes ressort également de l'enquête menée par la FNARS<sup>44</sup>.**

Elise Durchon et sept amis créent un Collectif (Solidarité migrants 50) pour pouvoir intervenir dans les CAO de la Manche. Ils reçoivent de nombreuses sollicitations et organisent une réunion publique, à laquelle participent 80 personnes qui se répartissent dans les trois CAO. Ils axent leurs interventions sur le don de matériels, de vêtements et de nourritures, sur les

<sup>43</sup> « L'orientation en CAO s'effectue avec l'accord des migrants concernés suite à une information complète délivrée lors des maraudes concernant les CAO concernés (localisation géographique, accessibilité en termes de transport, type d'hébergement) », Charte de fonctionnement des centres d'accueil et d'orientation, juillet 2016.

<sup>44</sup> Fédération des acteurs de la solidarité, « Enquête. Etat des lieux des centres d'accueil et d'orientation (CAO) au 22 janvier 2016. 27 structures analysées », mars 2016.

cours de français et les transports pour les loisirs (puisque Coallia gérait les transports administratifs). Aujourd'hui, 300 personnes sont – plus ou moins – actives<sup>45</sup>.

Fin 2016, Villedieu-les-Poêles a d'abord accueilli deux Afghans par l'intermédiaire d'une ancienne directrice d'école qui donne des cours de français au CADA d'Avranches. Les deux réfugiés s'installent en colocation dans un logement social de Manche Habitat qu'ils louent. Les garçons sont reçus à la mairie, qui les a aidés pour meubler et équiper leur logement. « Ça s'est très bien passé ». Aujourd'hui, l'un des deux travaille en CDI à Intermarché dans une commune voisine, le deuxième a un contrat à la Société fromagère de Normandie.

Par ailleurs, « lorsqu'on a commencé à parler de migrants qui arrivaient en France, j'avais posé à mes collègues la question de savoir si on était favorable ou pas. Moi, j'étais très favorable. La seule chose, c'est que ça nous paraissait difficile pour des garçons ou des familles, ici sur Villedieu-les-Poêles, parce qu'on n'avait pas de structure administrative »<sup>46</sup>. Les démarches sont à effectuer pour une partie d'entre elles à St Lo situé à une quarantaine de minutes en voiture.

**En juillet 2017, suite à la fermeture du CAO de Cerisy-la-Forêt, la Préfecture via Manche Habitat impose à la commune d'accueillir vingt garçons dans quatre appartements.** « Quand ils nous ont proposés ça, on n'avait pas trop de renseignement, on se savait pas exactement quand est-ce qu'ils allaient arriver donc un beau jour, je me suis un peu fâché ». Le maire appelle le directeur de Coallia, l'association gestionnaire, et la semaine suivante, le secrétaire général de la Préfecture se rend à Villedieu-les-Poêles. « **Notre équipe était complètement favorable mais il fallait quand même qu'on soit un minimum au courant de la façon dont ça allait se passer, comment on allait s'organiser** ». Le maire voulait également s'assurer que les migrants soient encadrés et suivis. Manche Habitat a mis à disposition les logements et Coallia les a équipés. L'intercommunalité a mis à disposition un bureau pour le travailleur social de Coallia.

Les premiers migrants arrivent en août 2017. La mairie communique à travers les réseaux sociaux ainsi que par le Bulletin d'informations municipales d'octobre 2017 dans lequel l'accueil des migrants est mentionné dans l'édito du maire et dans un article apportant de nombreuses informations sur la situation ainsi qu'un appel à bénévolat (voir en annexe). La Banque alimentaire et les Resto du cœur sont intervenus pour la distribution de nourriture. Deux réunions publiques sont organisées dans les locaux de la mairie à l'initiative d'Elise Durchon pour mettre en place un système de bénévolat notamment pour les cours de français

---

<sup>45</sup> Entretien avec Elise Durchon, membre fondatrice de Solidarité migrants 50, le 4 août 2018.

<sup>46</sup> Entretien avec Philippe Lemaître, maire de Villedieu-les-Poêles – Rouffigny, le 1<sup>er</sup> août 2018.

et le transport. Les réunions avaient été annoncées dans la presse locale et affichées à la mairie.

Les personnes logées à Villedieu-les-Poêles sont intégrées dans les associations sportives, bénéficient d'entrées pour des spectacles, font du bénévolat dans des festivals. Un couple de médecins bénévoles suit ceux qui ont des problèmes médicaux. **La mairie a joué un rôle de facilitation** : « Ils savaient que la porte était ouverte, on va les voir régulièrement dans les appartements ». Quand il y a eu besoin de faire un rappel à l'ordre à certains résidents, le maire y a participé. Une **soirée conviviale** est également organisée au Centre de loisirs en décembre 2017 et en juin 2018, les migrants logés dans les CAO diffus de Coutances et de Villedieu-les-Poêles préparent les repas pour **l'évènement « Accueillons sous les pommiers »**. Elise Durchon coordonne les activités de la vingtaine de bénévoles et joue un rôle d'intermédiaire entre la mairie, Coallia et les migrants. Des créneaux horaires pour les cours de français sont proposés dans une salle de Villedieu intercommunalité. Alors que les cours étaient dans un premier temps collectif, ils sont dorénavant individuels.

Au moment de l'entretien, les personnes logées en **CAO diffus** sont en majorité de nationalité afghane mais il y a également des Soudanais, un Ivoirien, un Irakien et un Pakistanais. Il y a beaucoup de mouvements mais les personnes qui s'en vont sont vite remplacées. Certains qui étaient sous procédure Dublin et assignés à résidence, ont été interpellés par la Police des Aircs et des Frontières (PAF) alors qu'ils se présentaient à la gendarmerie et renvoyés en Italie. Mais certains, ne pouvant faire une demande d'asile en Italie, reviennent à Villedieu-les-Poêles. Par ailleurs, certains d'entre eux ont la protection subsidiaire et restent dans les appartements alors qu'ils touchent le RSA.

Selon Philippe Lemaître, la difficulté qu'il rencontre est de ne pas faire plus pour les migrants que pour les autres habitants. « Il ne faut surtout pas qu'on fasse plus parce qu'après on peut nous le reprocher ». Par exemple, l'équipe municipale n'a pas voulu organiser d'accueil en mairie lors de l'arrivée de migrants. Il existe dorénavant un accueil des nouveaux arrivants où ils sont conviés.

Le maire n'a pas reçu de plainte de ses concitoyens, « **le comportement de nos garçons est tout à fait exemplaire et tout se passe bien** ». Certains restent à Villedieu-les-Poêles : « Il s'installe une relation forte parfois avec des familles ». L'installation du CAO a suscité des vocations chez certaines personnes qui s'investissent beaucoup mais « le jour où ils vont vouloir partir, ça va presque faire des drames ».

S'il existe des possibilités d'emploi – une famille pakistanaise réfugiée par exemple travaille dans un hôtel-restaurant à Villedieu-les-Poêles – la mobilité est par contre une vraie difficulté.

## Un politique municipale discrète : le cas de Cherbourg

### Cherbourg-Octeville



38 222 habitant.e.s

Plus de 83 000 pour Cherbourg-en-Cotentin, commune nouvelle créée le 1er janvier 2016 et issue de la fusion de Cherbourg-Octeville, Équeurdreville-Hainneville, La Glacière, Querqueville et Tourlaville

Maire (délégué) : Sébastien Fagnen (Parti Socialiste)

Association Itinérance Cherbourg

Le premier squat de migrants à Cherbourg en Cotentin remonte à 2002 au moment de la fermeture du camp de Sangatte. Jusqu'en 2008, c'est Bernard Cazeneuve (maire d'Octeville de 1995 à 2000, puis de Cherbourg-Octeville de 2001 à 2012) qui s'occupe directement de ce dossier. En 2008, lors de son premier mandat, Frédéric Bastian fait installer l'eau courante et l'électricité dans le squat Nordez et s'occupe ensuite de ces questions.

Il y a deux évènements « qui ont fait basculer la politique d'accueil en faveur des migrants »<sup>47</sup>. En 2011, il y avait eu un incendie sur le squat Nordez où vivaient principalement des demandeurs d'asile. La ville était en discussion avec les services de l'Etat et suite à cet incendie, ils ont pu ouvrir un dispositif HUDA (Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile) : la collectivité avançait le financement et l'Etat remboursait l'année d'après. Tous les demandeurs d'asile sont mis à l'abri ainsi que des migrants qui cherchaient à rejoindre l'Angleterre et qui font finalement une demande d'asile en France. Le principe était que l'HUDA fermerait « au fur et à mesure que les personnes sortaient du dispositif ». De 2011 à 2015, il n'y a eu aucun squat sur la commune<sup>48</sup>. En 2015, un squat est reconstitué dans une Chapelle qui atteint 120 personnes. **La position de la mairie était d'accueillir « les personnes qui ont un projet de vie sur le territoire, qui font une demande d'asile. Pour les autres, on ne fait rien, si ce n'est des opérations humanitaires »**. Une opération de traitement de la gale est réalisée, de l'aide alimentaire est apportée.

Parallèlement en 2015, suite à l'appel pour les chrétiens syriens, la mairie se porte volontaire pour accueillir des familles. Ce sont plus de 25 familles qui s'installeront à Cherbourg en Cotentin. Puis, elle se porte également volontaire suite à « l'appel aux maires » de septembre 2015 de Bernard Cazeneuve pour recevoir des personnes dans le cadre du programme de relocalisation. Une cérémonie d'accueil est organisée par la mairie pour les premières familles avec des traducteurs et en présence de la presse. Des cérémonies avait déjà été organisées pour des baptêmes républicains : « On a fait plusieurs baptêmes républicains dans l'histoire de la ville de Cherbourg et quand ces baptêmes républicains arrivaient à leur terme avec une sortie positive, ce qui était le cas un peu près tout le temps, on a toujours fait des cérémonies en mairie, en présence de la presse, pour montrer qu'on accueillait et qu'on était arrivé au bout d'un processus ».

**« Sur notre territoire aujourd'hui, on a le panel des différentes personnes venues d'ailleurs pour reprendre une expression d'itinérance : on a des personnes qui veulent aller en Angleterre, on a des demandeurs d'asile, on a des réfugiés sous le statut "chrétiens syriens" et des réfugiés sous le statut "appel aux maires" de Bernard Cazeneuve. On a en gros entre et 300 et 400 personnes de ces différents dispositifs qui sont sur le territoire »**. Il existe également un CADA et un dispositif AT-SA (Accueil temporaire-Service de l'asile). Un centre pour mineurs isolés va également ouvrir. Par ailleurs, le lycée privée de Cachin scolarise six

---

<sup>47</sup> Entretien avec Frédéric Bastian, Conseiller communal de Cherbourg-Octeville ; adjoint de Cherbourg-en-Cotentin en charge du développement social et de la promotion de la santé ; Anne Malmartel, Directrice du CCAS de Cherbourg en Cotentin, Gwladys Alleno, Responsable de l'antenne du CCAS et Christelle Lepigoche, Travailleur Social au CCAS, le 26 juin 2018.

<sup>48</sup> Les chronologies diffèrent selon les personnes (ou les points de vue) : Claudie Rault-Verprey, présidente d'itinérance mentionne dans l'article « Dix ans de lutte à Cherbourg » plusieurs incendies (en 2010 et 2011) et date la re-création du squat Nordez au printemps 2013.

jeunes, dont la minorité n'a pas été reconnue, en deuxième année de CAP mais ne propose de logement. Une convention a été signée entre le Foyer de jeunes travailleurs, Presqu'île habitat, Itinérance et le CCAS pour financer un logement dans le parc social. La municipalité a une approche au cas par cas.

Plusieurs associations interviennent également sur la commune : la Chaudrée qui distribue des repas tous les soirs, le Secours Populaire, le Secours Catholique, des épiceries sociales. Il existe également un service d'accueil et d'orientation (SAO) ainsi qu'un accueil d'urgence.

Depuis 2015, le CCAS a développé **une aide à la subsistance** pour les personnes qui font une nouvelle demande de titre de séjour suite à un refus de la Cour nationale des demandeurs d'asile afin de les accompagner dans leurs démarches. En effet, dans l'attente d'obtenir un titre de séjour, ils n'ont ni revenu, ni logement. Le barème est fixé à partir du règlement intérieur des aides sociales facultatives, qui peuvent également être délivrées à l'ensemble de la population<sup>49</sup>. C'est un montant forfaitaire hebdomadaire qui est appliqué en fonction de la composition familiale. En 2018, le montant de l'aide a été dépensé en six mois mais « à partir du moment où on ouvre une possibilité, ce n'est plus une aide, c'est un droit ». L'aide à la subsistance n'est donc plus plafonnée, ni limitée dans le temps. L'argent est versé à Itinérance qui délivre cette aide aux personnes.

Pourtant, Cherbourg n'est pas une ville riche : 50 % de sa population vit sous le seuil de pauvreté. Par contre, elle est « très riche d'une volonté citoyenne basée sur les valeurs de solidarité, d'humanité ».

La mairie soutient également l'association Itinérance, créée en 2006, par la mise à disposition de locaux pour les cours d'alphabétisation et l'association est systématiquement associée aux discussions concernant les questions liées à la population migrante. Elle participe ainsi au comité de suivi coordonné par le CCAS qui rassemble le département, Coallia, France Terre d'Asile, la maraude, la mission locale. Elle est dorénavant un partenaire incontournable.

**L'ouverture d'un lieu d'accueil de nuit pour les personnes en transit reste la pierre d'achoppement.** Itinérance avait soumis un projet d'un camp d'accueil inconditionnel. Même si Frédéric Bastian rappelle que la crainte de « l'appel d'air » est une idée reçue : « Itinérance nous le dit depuis le début, ce n'est pas tant la qualité de l'accueil que le nombre de rotation entre la France et l'Angleterre qui font venir des migrants », le projet n'est pas accepté mais Frédéric Bastian n'exclut pas que cela arrive un jour. En effet, du côté de la mairie : « On a une volonté d'accepter des personnes et d'accompagner celles qui ont un vrai projet sur notre territoire. Celles qui n'ont pas de projet sur notre territoire, on considère que ce n'est pas de

---

<sup>49</sup> Pour une personne, c'est 40 euros ; deux personnes : 50 euros ; trois personnes : 55 euros, quatre personnes : 65 euros, cinq personnes : 75 euros ; 6 personnes : 85 euros et 10 euros par personne supplémentaire.

notre ressort, qu'on n'est pas non plus là pour faciliter le travail des passeurs. » C'est la raison pour laquelle, la mairie avait demandé l'expulsion de l'ancien squat à deux reprises. Concernant le squat actuel, où vit entre 15 et 20 personnes, il n'y pas de demande d'expulsion de la part du propriétaire et la mairie ne met pas la pression sur le propriétaire pour qu'il intervienne.

Peut-on alors considérer que **Cherbourg est une ville-refuge** ? Si l'on suit la définition donnée par l'Organisation pour une citoyenneté universelle, il semblerait qu'elle s'en rapproche... En effet, selon le rapport *Accueillir des migrant.e.s. Compétences et responsabilités des villes*, les villes-refuges proposeraient plus qu'un « asile de charité » : « La municipalité s'exprime alors en tant qu'entité politique capable, plus que de pallier aux manquements de l'Etat, d'aller jusqu'à impulser une politique territoriale qui lui est propre. Cette dernière se bâtit conformément à ses valeurs, tout en demeurant dans le cadre des compétences et des responsabilités qu'elle se doit d'assumer à l'égard des personnes qui sont sous sa responsabilité ».

## Recommandations

**Tous les élus rencontrés parlent de l'accueil de migrants sur leur commune comme d'une « belle expérience » :** « Tout s'est très bien passé. On n'a eu aucun problème. On a eu que des regrets quand le CAO a fermé. »<sup>50</sup> ; « C'est une belle expérience. Tout le temps qu'ils ont été là, on n'a eu aucun souci »<sup>51</sup>. Sur la base des entretiens réalisés, nous avons ainsi pu identifier les leviers de réussite mais également les difficultés dans l'accueil par les communes des personnes migrantes.

### *Les facteurs de réussite*

#### L'engagement des habitants

Au-delà de l'opposition entre hospitalité privé et gestion publique/institutionnelle de l'accueil des étrangers, il s'agit de **favoriser la collaboration entre l'accueil municipal et l'accueil citoyen.**

Dans chaque commune étudiée, des collectifs citoyens se sont créés. Ces collectifs ont un rôle primordial dans l'accueil, l'accompagnement, la socialisation mais également l'intégration des personnes migrantes. Dans les CAO comme dans les villes d'accueil volontaires, ce sont les bénévoles, dont la présence est quotidienne, qui assurent les cours de français, mettent en place des activités ludo-éducatives, organisent des sorties. Ils sont également les relais des associations gestionnaires, pallient les manques de l'Etat, font le lien avec la population.

En lien souvent rapproché avec la mairie, cette collaboration entre la mairie et le collectif citoyen est un réel facteur de réussite dans l'accueil de personnes immigrées sur la commune.

#### La communication

Dans chaque commune, des efforts de communication ont été réalisés par les maires. Comme l'ont relevé plusieurs d'entre eux, leur rôle est également pédagogique.

Les équipes municipales se sont efforcées d'expliquer la démarche, de donner des informations précises sur l'arrivée de migrants dans la commune afin d'avertir la population et éventuellement de la rassurer et de couper court aux rumeurs.

Cet effort de communication passe par la tenue de réunions publiques, par des réunions de travail avec le conseil municipal et les représentants de la Préfecture, par des courriers aux habitants, par des annonces dans le journal municipal ou encore par des articles dans la presse.

---

<sup>50</sup> Entretien avec Mme Marie-Thérèse Hernandez, maire de Kerlaz, 12 juin 2018.

<sup>51</sup> Entretien avec Mireille Dufour, maire de Trévières, 7 juin 2018.

## Des rencontres conviviales

Dans la plupart des communes, des moments conviviaux ont été organisés : repas partagé, plats préparés par les personnes migrantes, concerts et danses. Ces moments permettent de se rencontrer, d'échanger et de valoriser la culture des personnes accueillies.

## L'aide de l'Etat pour prendre en charge des dépenses

De nombreux maires ou conseillers municipaux témoignent de la crainte d'être accusé d'en faire plus pour les migrants. Philippe Lemaître, maire de Villedieu-les-Poëles, témoigne : « Il ne faut surtout pas qu'on fasse plus parce que après on peut nous le reprocher » ou encore Lionel Prévost, maire de Serquigny qui, dans un article à *Paris Normandie* à la question « Quelles sont les aides réellement consenties par la municipalité pour faciliter l'intégration des nouveaux habitants issus du camp de Calais dans la ville ? » répond ainsi : « Notre municipalité n'a jamais versé le moindre centime d'aide directe aux migrants. Les logements sont gérés par Adoma et bien évidemment cela ne coûte rien à la Ville. Seuls deux locaux de la Ville ont été ouverts pour eux. Le premier sert de vestiaire d'entraide pour le don de vêtements à leur profit. Celui-ci est géré par des bénévoles. Tout comme le bâtiment de l'ancienne école mobile, qui a servi au club des anciens l'Age d'or, est utilisé pour l'aide à l'alphabétisation aux migrants »<sup>52</sup>.

Les équipes municipales ont à cœur de ne pas pénaliser les autres habitants et de maintenir l'égalité. A Bégard, par exemple, l'aide financière « nous permet aussi de nous justifier auprès la population, les familles ne viennent pas prendre ce dont vous auriez besoin, on partage et tout le monde peut bénéficier d'une aide ».

C'est pourquoi, l'obtention d'une aide financière de la part de l'Etat peut permettre à la ville de prendre en charge les dépenses liées à l'accueil de personnes migrantes et contribuer à désamorcer ce genre d'accusation. **Il semble ainsi important de rendre plus accessible et plus transparent les possibilités d'aide financière.**

---

<sup>52</sup> Paris Normandie, *Des migrants privilégiés ?*, le 27 avril 2017.

## *Les points faibles*

### Les rapports parfois compliqués avec les associations gestionnaires

D'après les témoignages de membres de collectifs citoyens, les associations gestionnaires nourrissent une certaine méfiance vis-à-vis d'eux (Bégard, Bretteville-sur-Laize). Elles cherchent à bien délimiter le rôle de chacun – le suivi administratif pour les associations gestionnaires et le « loisir » pour les collectifs citoyens – mais du fait du manque de moyens financiers et de personnels, le collectif est sollicité pour pallier aux manques et manquements des associations gestionnaires. Cette logique d'« hospitalité bureaucratique » des associations gestionnaires est bousculée par les actions des bénévoles. Comme le souligne Anne Gotman, « une institution ne reçoit pas, elle exige au contraire de ses membres retrait et dégageant. Elle ne s'accomplit réellement que lorsqu'elle réussit à créer en son sein une entité d'accueil – service ou bureau – chargée d'établir le contact mais également de faire écran entre l'accueillant et l'accueilli. Processus qui peut se propager à l'ensemble de l'institution, tels les dispositifs dédiés, hôpitaux, foyers, etc. qui intègrent leurs protégés tout en les séparant de la société environnante, ce qui explique qu'il n'y ait pas de solution de continuité entre espace d'accueil et cantonnement, entre hospitalité et inhospitalité, mais glissement imperceptible de l'un à l'autre »<sup>53</sup>.

Ainsi, tandis que les associations ou entreprises gestionnaires cherchent à limiter les initiatives citoyennes, les bénévoles soulignent qu'ils ont bien souvent suppléé les carences de l'Etat. Dans le cas des CAO, rien n'était prévu pour occuper les personnes dans la journée, pas même des cours de français. Quand il y a une urgence en dehors des heures de permanences des intervenants sociaux, ce sont bien souvent les bénévoles qui sont appelés et présents.

D'avantage de confiance et reconnaissance du travail réalisé tant par les bénévoles que par les professionnels est nécessaire. De plus, **des temps de partage d'informations entre la mairie, le collectif citoyen et les associations gestionnaires seraient bénéfiques pour réaliser dans de bonnes conditions l'accueil des personnes étrangères.**

### Le manque de moyens

- **Le mauvais état de certains bâtiments servant de CAO.** Certains CAO sont à la limite de l'insalubrité. A Bretteville-sur-Laize, par exemple, la chaudière est tombée en panne, les eaux usées ne s'écoulent pas, les parties extérieures ne sont pas entretenues.

---

<sup>53</sup> Anne Gotman, « Introduction », *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2004, p.6.

- **Le manque de moyens humains.** Les personnes accueillies sont supposées bénéficier « d'un accompagnement social et d'une prise en charge social et sanitaire adaptés à sa situation ». Selon la Charte de fonctionnement des Centres d'accueil et d'orientation, cet accompagnement social doit permettre « l'ouverture des droits auxquels la personne accueillie peut prétendre ; son accès à une offre de soins que justifierait son état ; l'orientation vers d'autres structures ou dispositifs adaptés à la situation juridique des personnes (centres pour demandeurs d'asile, centres provisoires d'hébergement ou accès direct au logement, centres d'hébergement d'urgence, dispositif de préparation au retour) »<sup>54</sup>. Les intervenants sociaux sont le plus souvent débordés face à l'ampleur du suivi. A Villedieu-les-Poêles, l'intervenant social doit suivre 20 personnes et 45 à Coutances, situé à une trentaine de kilomètres. Parfois, comme à Bretteville-sur-Laize, il y a des périodes sans intervenant social. C'est également le constat réalisé par Mailys Kydjian, à propos d'un Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (CAOMI) en Midi-Pyrénées :

« Les CAO ont été rapidement et massivement ouverts sans avoir toujours les moyens humains et logistiques, ni les informations liées aux personnes accueillies (nombre, âge, santé, durée du séjour...) nécessaires à une organisation pérenne et sécurisante. Ces difficultés se sont parfois ajoutées à une gestion des ressources humaines défaillantes (recrutements hâtifs sans formation spécifique, peu d'informations sur les conditions de rémunération, sur les durées de contrat, peu de coordination d'équipe, peu ou pas de liens avec les structures sociales et médico-sociales locales, avec les associations de soutien juridique locales, etc.). Cette organisation, laissée à la discrétion des associations gestionnaires avec un budget établi et alloué par l'Etat, s'est retrouvée être anxiogène pour tous les acteurs de ces centres : les personnels, les résidents et les bénévoles »<sup>55</sup>.

Ce manque de personnels entraîne du découragement pour les personnes placées en CAO dont le dossier n'est pas assez suivi, pour les intervenants sociaux malgré leur bonne volonté ainsi que pour les bénévoles.

### **Le manque de concertation et de dialogue de l'Etat avec les territoires locaux**

Les différents exemples abordés dans cette étude montrent, comme le pointait déjà les représentants d'associations d'élus locaux en 2015, cité dans le rapport de l'O.C.U, qu'il existe peu dialogue et d'instance de coproduction de solution entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales. Dans le cas de communes ayant accueilli un CAO, « le degré d'implication et d'information du maire dans ces processus d'ouverture et de gestion des lieux

---

<sup>54</sup> Charte de fonctionnement des centres d'accueil et d'orientation, juillet 2016.

<sup>55</sup> Mailys Kydjian, « Les centres d'accueil et d'orientation : un héritage de l'histoire française de l'"accueil" des étrangers ? », *Sciences et actions sociales*, n°9, 2018.

d'hébergement semble dépendre de son volontarisme et de sa capacité à s'impliquer, ainsi que la qualité des relations avec la structure gestionnaire »<sup>56</sup>.

### L'absence de prise en charge des problèmes psychiques

Plusieurs migrants hébergés au CAO ont des problèmes psychiques. Certains sont prostrés ou délirent, d'autres se scarifient ou se font des brûlures de cigarettes sur les poignets. Il arrive que certains aient des crises de violence. D'autre encore font des tentatives de suicide, peuvent tuer ou se faire tuer. La prise en charge de ces personnes est quasiment nulle. Si certains sont hospitalisés, il n'y a aucun suivi à la sortie. Ce qui met les personnes malades en danger mais également leurs colocataires (en CAO ou en CADA) ainsi que les bénévoles. Ces derniers sont, par ailleurs, le plus souvent démunis face à ces comportements.

### Les difficultés de transport en milieu rural

La mobilité est une vraie difficulté en milieu rural. Toutefois, dans un premier temps, les personnes peuvent s'appuyer sur un réseau de bénévoles pour les transports, puis procéder à l'échange de leur permis s'ils avaient leur permis de conduire dans leur pays d'origine. Il s'agit également de développer les transports publics ou les taxis collectifs à la demande.

### L'absence de formation pour les bénévoles

Il n'existe aucune formation ni de sensibilisation au droit d'asile pour les bénévoles qui interviennent dans les CAO, ni pour ceux dont les communes accueillent des migrants. Des besoins sont nécessaires notamment pour la formation linguistique.

### L'absence de lieu ressource

Si les communes où ont été mis en place des CAO ont bénéficié de l'appui des services préfectoraux, ce n'est pas le cas des villes qui ont décidé de manière volontaire d'accueillir des familles migrantes. Celles-ci n'ont pas bénéficié du même niveau d'information ni du même soutien financier. Ainsi, il semblerait important qu'elles puissent s'adresser à des interlocuteurs, par exemple de l'*Association nationale des villes et des territoires accueillants*. Un site internet où l'on trouverait les informations pertinentes pour les villes qui souhaitent accueillir des personnes migrantes semble également nécessaire.

---

<sup>56</sup> Organisation pour une citoyenneté universelle, *Accueillir des migrant.e.s. Compétences et responsabilités des villes*, 2018, p.26.

## Conclusion : Vers la mise en réseau des communes d'accueil

Comme en Normandie et en Bretagne, des initiatives de solidarité à l'égard des personnes migrantes associant municipalité et collectif de citoyens existent sur l'ensemble du territoire. Nous donnons ici quelques pistes à la fois au niveau local et national **afin de mieux formaliser et structurer ces initiatives.**

### *Le collectif Communes Solidaires Gard<sup>57</sup>*

Le collectif regroupe des citoyens, des associations et des partis politiques. En réaction et à la veille du démantèlement de la « jungle » de Calais, plusieurs acteurs du monde associatif et de la société civile, se sont réunis le 12 octobre à Nîmes. Cette soirée qui a réuni spontanément plus de 120 personnes, a permis d'exprimer avec conviction, la nécessité de réaffirmer les valeurs de fraternité et d'hospitalité qui constituent notre Pays. Il en a découlé la rédaction d'une charte, reprenant les principes fondamentaux et légaux pour l'accueil des migrants et des réfugiés (voir en annexe).

### *Association nationale des villes et des territoires accueillants*

A l'occasion de la Convention nationale sur l'accueil et les migrations organisée les 1<sup>er</sup> et 2 mars à Grande-Synthe, des élus se réunissent afin de créer une association qui rassemble les villes engagées dans l'accueil des migrants<sup>58</sup>.

Ce réseau a pour objectif de faire de la mobilisation politique sur des sujets d'actualité, de permettre aux élus d'échanger sur les pratiques des villes pour celles qui ont décidé d'accueillir et d'accompagner d'autres communes à accueillir chez elle.

Suite à un premier rassemblement à Grenoble en juin 2018 auquel ont participé Briançon, Echirolles, Grande-Synthe, Grenoble, Ivry, Lyon (1<sup>er</sup> arrondissement), Montreuil, Saint-Denis, Strasbourg, un nouveau rassemblement est prévu fin septembre puis un séminaire de travail en octobre.

Le groupe s'ouvrira ensuite à d'autres communes qui s'engagent à adhérer au Manifeste qui a été acté lors de la Convention nationale sur l'accueil et les migrations (voir en annexe, notamment le point 6).

Le réseau souhaite se réunir régulièrement, échanger des pratiques, des problématiques et avancer collectivement et pour chaque commune. Plusieurs commissions thématiques sont

---

<sup>57</sup> <http://communessolidairesgard.collectif-citoyen.fr/>

<sup>58</sup> Entretien avec Céline Barré, Chargée de mission, Coordinatrice Association nationale des villes et territoires accueillants, Mairie de Grande-Synthe, 26 juillet 2018.

envisagées : l'accueil d'urgence et la légitimité de la présence temporaire ; la citoyenneté de résidence ; l'accès aux droits ; comment créer un dialogue avec l'Etat. L'idée d'une mise en relation des communes, à travers une plateforme, qui intégrerait des propositions d'hébergement, est également envisagée.

### *La stratégie nationale de l'accueil et de l'intégration des réfugiés*

Suite au Comité interministériel du 5 juin 2018, une « Stratégie nationale de l'accueil et de l'intégration des réfugiés »<sup>59</sup> a été adoptée. L'une de ses priorités est de « renforcer le pilotage de la politique d'intégration des réfugiés » et plus particulièrement de « formaliser l'engagement des élus locaux pour l'intégration des réfugiés dans le cadre d'une convention ». Ainsi, « les collectivités locales, les départements ou les régions volontaires pour développer les dispositifs d'intégration sur leur territoire pourront signer avec l'Etat, ainsi qu'avec les associations intéressées, une "convention d'engagement pour l'accueil et l'intégration des réfugiés" formalisant les actions mises en œuvre, comme par exemple le développement d'activités sportives et culturelles, la mise à disposition d'infrastructures, d'équipements, de logements, de personnels et de financements en faveur des associations œuvrant pour l'intégration des réfugiés »<sup>60</sup>.

L'objectif est de décliner au niveau des territoires la « Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés » qui comprend des mesures touchant à la santé, l'éducation, la participation, le logement, l'emploi, l'accès aux droits en prenant en compte la volonté des territoires. « Ce sont des déclinaisons territoriales adaptées aux situations mais qui marquent un engagement contractualisé entre l'Etat et les métropoles »<sup>61</sup>.

Cinq grandes villes ont donné leur accord (Bordeaux, Nancy, métropole de Lyon, Strasbourg et Dijon). L'objectif est d'atteindre une dizaine grandes villes d'ici la fin de l'année 2018. La Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés va également recenser toutes les collectivités volontaires et construire une application intranet destinée aux communes pour valoriser leur engagement.

Pour Alain Régnier, « il faut que dans les territoires, on construise des réponses qui soient portées par le territoire donc ça suppose ce que j'appelle des élus volontaires ou des communautés locales. C'est là qu'il y a une démarche de mobilisation citoyenne où on peut avoir à la fois l'association entre une initiative publique et une initiative citoyenne ou qu'une initiative citoyenne ».

---

<sup>59</sup> <http://accueil-integration-refugies.fr/wp-content/uploads/2018/06/Strat%C3%A9gie-int%C3%A9gration-V050618-Logos.pdf>

<sup>60</sup> Action n°5 de *La stratégie nationale de l'accueil et de l'intégration des réfugiés*.

<sup>61</sup> Entretien avec Alain Régnier, Délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, 17 juillet 2018.

## *Un réseau de villes-refuges au niveau européen ?*

En septembre 2015, un appel était lancé dans *El Pais* (voir document en annexe) par les maires de Barcelone, Paris, Lesbos et Lampedusa pour créer un réseau de villes-refuges garantissant au niveau local ou municipal des conditions d'accueil aux personnes réfugiées. Puis en juin 2016, les villes membres du réseau Eurocities lancent le mouvement Solidarity Cities. La démarche est initiée par le maire d'Athènes et associe les maires d'Amsterdam, Barcelone, Berlin, Gdansk, Helsinki, Paris et Vienne. Il s'agit de présenter ces villes comme des « villes refuges » en Europe et d'affirmer leur rôle dans l'accueil et l'intégration des réfugiés. « Deux objectifs principaux sont poursuivis par les villes ayant rallié cette initiative : pouvoir bénéficier directement des financements européens existants pour faire face aux situations d'urgence liées à l'arrivée de réfugiés sur leurs territoires ; pouvoir mettre en œuvre, directement entre villes, le principe de relocalisation des demandeurs d'asile arrivés en Italie ou en Grèce »<sup>62</sup>.

Le terme de « villes-refuges » trouve son origine dans un appel lancé par le Parlement international des écrivains en 1995 pour constituer un réseau de villes-refuges pour des écrivains persécutés. Une charte des villes refuges est rédigée par Fernando Martinez Lopez, maire d'Almeira et adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. Jacques Derrida (1997) lors d'une intervention devant le Parlement international des écrivains s'interroge sur les implications de cette proposition : « Une ville peut-elle se distinguer d'un Etat, prendre de sa propre initiative un statut original qui, au moins sur ce point précis, l'autoriserait à échapper aux règles usuelles de la souveraineté nationale ? »

Ainsi, les politiques d'accueil municipales **questionnent le rapport à l'Etat national** et peuvent également générer des tensions « du point de vue de l'institution nationale, dans la mesure où elle met en évidence les capacités d'auto-organisation des territoires et, notamment, leur capacité à articuler des formes de résistance et de solidarité quand le pouvoir étatique affirme qu'on ne peut pas accueillir toute la misère du monde » (Furri, 2017).

---

<sup>62</sup> BABELS, *Entre accueil et rejet. Ce que les villes font aux migrants*, Le passager clandestin, coll. « Bibliothèque des frontières », 2018, p.32.

## Bibliographie

BABELS, *Entre accueil et rejet. Ce que les villes font aux migrants*, Le passager clandestin, coll. « Bibliothèque des frontières », 2018.

BEAUCHEMIN Cris, « "Crise des migrants". Décoder les chiffres » in BEAUCHEMIN Cris et Mathieu ICHOU (dir.), *Au-delà de la crise des migrants : décentrer le regard*, Paris, Editions Karthala, 2016, p.15-32.

BLANCHARD Emmanuel et Claire RODIER, « "Crise migratoire" : ce que cachent les mots », *Plein droit*, 2016, n°111, p.3-6.

DERRIDA Jacques, *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort !*, Ed Galilée, 1997.

FLAUX Clémence, « CAO : du vite fait au mal fait », *Plein Droit*, 2017, n°112, p.21-24.

FURRI Filippo, « Villes-refuge, villes rebelles et néo-municipalisme », *Plein Droit*, 2017, n°115, p.3-6.

GOTMAN Anne (sous la direction), *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2004.

HANNAPE Cyrille (sous la direction), *La Ville accueillante. Accueillir à Grande-Synthe, questions théoriques et pratiques sur les exilés dans les villes*, Actes&Cités, à paraître.

MORICE Alain, « Ce que la crise de 2015 nous révèle sur les politiques migratoires européennes », in Anna Lisa LENDARO, Claire RODIER et Youri Lou VERTONGEN, *De la crise des réfugiés à la crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, à paraître, La Découverte.

RAULT-VERPREY Claudie, « Dix ans de lutte à Cherbourg », *Plein Droit*, 2015, n°104, p.14- 17.

VIANNA Pedro, « Réfugiés et migrants économiques entre confusion, oubli et hypocrisie », *Migration Société*, 2015, n°161, p.3-10.

## Ressources

- Guide *Migrants-Migrations à l'usage des élus. Comment agir dans ma collectivité ?* réalisé par Tous Migrants Savoie ([tousmigrants73@laposte.net](mailto:tousmigrants73@laposte.net))
- Documentaire *Welcome chez nous*, réalisé par Adrien Pinon (52') – 2017 (Une coproduction J2F / LSD Production / LCP-Assemblée nationale) : <http://lcp.fr/emissions/droit-de-suite/278669-welcome-chez-nous>

## Annexes

### **I. Appel de maires : «Nous sommes solidaires de Calais»**

#### **Pour répondre à l'accusation de création de «mini-Calais», plusieurs maires de gauche appellent leurs homologues à rester «fidèles» aux «valeurs» d'accueil de la République.**

- Appel de maires : «Nous sommes solidaires de Calais»

A l'heure où la situation dramatique de la jungle de Calais peut enfin trouver une issue solidaire, certains font le choix de jouer le jeu de la peur, de la division, de l'extrémisme. C'est un jeu dangereux qui porte atteinte aux valeurs de la République. Ce choix funeste reviendrait à faire divorcer notre pays de son histoire, de sa culture, de la voix que les peuples du monde ont appris à aimer d'elle.

La crise migratoire résulte des désordres du monde, que nul n'ignore, et contraignent à l'exil des milliers de femmes et d'hommes qui fuient les guerres et les persécutions. Elle concerne l'Europe entière. La France, 5<sup>e</sup> puissance mondiale, prend ses responsabilités.

Plus d'1,2 million de femmes, d'hommes et d'enfants ont franchi les frontières extérieures de l'Union européenne au péril de leur vie. La France agit au plan européen et prend sa part de l'indispensable effort d'accueil des personnes en besoin de protection. Elle démantèle les filières de passeurs qui prospèrent cyniquement sur la détresse des êtres humains. Notre politique migratoire est maîtrisée : la demande d'asile en France, qui s'établit à 65 000 en moyenne annuelle ces dernières années, atteindra 100 000 en 2016. Faire croire à une prétendue invasion migratoire en France est un mensonge dangereux et indigne.

L'Etat agit depuis des mois pour le démantèlement de la jungle de Calais. Il est dans son rôle lorsqu'il organise et finance un accueil digne et maîtrisé des réfugiés et demandeurs d'asile. Et alors que les Français attendent une sortie de crise honorable, le chef de file du parti Les Républicains, président de Région Auvergne-Rhône-Alpes, et son compère de la Région Paca s'exonèrent honteusement de leurs responsabilités et du devoir de solidarité. Ils ne peuvent se comporter ainsi en chef de baronnies, incitant les maires à s'opposer à l'Etat républicain.

#### **Nous sommes plus nombreux que ceux qui défient la solidarité nationale**

Les faits sont têtus : en dépit des contrevérités proférées, l'immense majorité des migrants présents à Calais ne sont pas des migrants économiques irréguliers ; ce sont des hommes, des femmes et des enfants qui fuient la guerre et les persécutions. La différence est majeure. La France a vocation à leur donner asile. Mensonge également que de soutenir que les migrants économiques irréguliers ne sont pas reconduits : la France reconduit ceux qui n'ont pas vocation à être réfugiés ; cela a été le cas depuis Calais pour plus de 1 300 personnes en situation irrégulière depuis le début de l'année 2016.

Mensonge, enfin, lorsque les mêmes parlent de «mini-Calais». Depuis neuf mois, 161 centres d'accueil et d'orientation ont été créés en France, dans un dialogue systématique avec les maires de toutes sensibilités politiques. Intégralement financées par l'Etat, ce sont des petites structures, très encadrées, dans lesquelles les associations accompagnent les migrants vers la demande d'asile. D'ores et déjà, ils ont permis l'accueil de 5 500 personnes dans des conditions positives. Qui peut soutenir qu'un grand pays comme le nôtre, 65 millions d'habitants, ne peut dignement accompagner vers l'asile 9 000 personnes en détresse ? Au nom de quel égoïsme la ville de Calais aurait-elle vocation à être abandonnée ? Nous sommes solidaires de Calais, et nous sommes plus nombreux que ceux qui défient la solidarité nationale.

Les mensonges à répétition ne font pas une vérité. Ils créent de la peur, de la division, de la haine. Nous ne pouvons laisser installer une situation de tension dans notre pays qui a besoin de rassemblement et de raison. Nous voulons que la France demeure fidèle à ses valeurs. C'est là son honneur. Nous, Maires solidaires, appelons au respect de la République dans les paroles et dans les actes.

**Premiers signataires :** François Rebsamen, maire de Dijon (Côte-d'Or); André Laignel, maire d'Issoudun (Indre); Nathalie Appéré, maire de Rennes; Nathalie Nieson, maire de Bourg-de-Péage (Drôme); Noël Mamere, maire de Bègles (Gironde); Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse (Ain); Guy Férez, maire d'Auxerre (Yonne); Luc Carvounas, maire d'Alfortville (Val-de-Marne); Olivier Dussopt, maire d'Annonay (Ardèche); Sylvine Thomassin, maire de Bondy (Seine-Saint-Denis); Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François (Marne); Christophe Rouillon, maire de Coulaines (Sarthe); Jean-Michel Morer, maire de Trilport (Seine-et-Marne); Bernard Moraine, maire de Joigny (Yonne); Hélène Burgat, maire de Mondeville (Calvados); Mickael Vallet, maire de Marenes (Charente-Maritime); Dominique Gambier, maire de Deville-lès-Rouen (Seine-Maritime); Wilfried Schwartz, maire de La Riche (Indre-et-Loire); Michael Weber, maire de Wœfling-lès-Sarreguemines (Moselle); Claire Delande, maire de Gagnac-sur-Cère (Lot).

## II. Bégard



### L'accueil des réfugiés

Depuis janvier 2016, plus de 16 personnes par jour périssent dans les eaux de la Méditerranée. Ces personnes fuient au péril de leur vie la barbarie, les conversions forcées, les exactions, la guerre. Nous ne pouvons rester indifférents aux drames humains qui touchent les peuples du Moyen-Orient.

Porteurs des valeurs Républicaines de fraternité et de solidarité, les élus ont répondu favorablement à l'effort de solidarité demandé par le Président de La République qui prévoit l'accueil de 30 000 personnes migrantes au cours des deux ans.

Depuis quelques mois, un collectif de soutien aux migrants s'est créé sur la commune en partenariat avec celui de Lannion, qui depuis 10 ans aide et accompagne les sans-papiers. Les membres du collectif ont sollicité la commune afin de les accompagner dans leur initiative et d'être le coordonnateur des actions qui pourraient être menées.

C'est donc dans une démarche partenariale que la commune a proposé la mise à disposition d'un logement à la Préfecture. En parallèle, la commune accompagne l'Association AMISEP (Association d'Insertion Sociale et Professionnelle) dans la mise en œuvre d'un projet de création de places CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile). C'est un projet qui a fait l'objet d'une décision favorable, en mai, du Ministère de l'intérieur et autorise l'ouverture de 50 places CADA sur le département des Côtes d'Armor. Un logement sera mis à disposition pour accueillir une famille à Bégard.

Cette action, forte de solidarité envers des personnes dans la souffrance et l'exode, privilégie l'accueil dans le respect et la dignité des familles sur la commune.

Juillet 2016

Mars 2017

## Soutien aux migrants

**Le collectif de soutien aux migrants, né en septembre 2015 à Bégard, réunit des citoyens et des élus se mobilisant pour favoriser l'accueil et «l'intégration» des personnes exilées, sur la commune.**

Pour ce faire, chacun en fonction de ses possibilités, accompagne les personnes dans leur vie quotidienne et sociale à travers différentes actions (cours de langues, transport pour des rendez-vous ou des sorties, aide pour des démarches administratives ou simplement des échanges lors d'un café ou le partage d'un repas).

Nous participons également à des actions de sensibilisation sur la situation actuelle des



«migrants» (rassemblements, interpellations des dirigeants, conférences, vidéo) et sommes en lien avec de nombreux autres collectifs et structures locales, régionales et nationales.

Des associations bégarroises se sont mobi-

lisées pour apporter leur soutien au collectif en organisant des événements mais aussi en proposant des collectes de jouets et de vêtements.

Les personnes accueillies sur Bégard sont très touchées par la solidarité dont ils bénéficient. Toutes les personnes qui souhaitent s'investir, d'une manière ou d'une autre, pour favoriser l'accueil des personnes «migrantes» sur le territoire sont les bienvenues pour rejoindre le collectif.

Pour nous contacter :  
[soutien.migrants@outlook.fr](mailto:soutien.migrants@outlook.fr)  
ou 06 87 85 23 57

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE BEGARD**  
**SEANCE DU 25 FEVRIER 2016**

-----  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents à la séance : 25  
Nombre de votants : 27  
Date de la convocation : 18 février 2016  
Date d'affichage : 18 février 2016  
-----

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BEGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. LE CAËR Gérard, Maire,

Présents : LE CAËR Gérard, DANIEL Marie-Louise, CLEC'H Vincent, BOËTE Cécile, BOURDON Yves, OFFRET Arlette, JAGUIN Jean-Yves, BERNARD Cinderella, PIRON Valentina, BERNARD Noël, GRELET Odile, LE FLOCH Eric, BICZO Sylviane, LE BRUN Marcel, HADJADJE Valérie, COLAS Alain, LE ROLLAND Corinne, OFFRET Thierry, SANQUER Gwenaëlle, COËDIC Jean, LE GUEVELLOU Marjorie, ROUZIOUX Chantal, LE SCOUR Françoise, SCOLAN Claudine, BRUNEL Alain

Absents : LE GALL Hervé, RAZAVET Fabien

Procurations : LE GALL Hervé à JAGUIN Jean-Yves, RAZAVET Fabien à ROUZIOUX Chantal,

Secrétaire de séance : LE GUEVELLOU Marjorie

N°2016/11

## **MOTION SUR L'ACCUEIL DES MIGRANTS**

---

Ces derniers mois, l'Europe voit arriver à ses frontières de nombreux réfugiés et demandeurs d'asiles qui fuient au péril de leur vie la barbarie, les conversions forcées, les exactions, la guerre. Le Président de la République a décidé d'accueillir, au cours des deux prochaines années, environ 30 000 personnes issues de zones de guerre au Moyen-Orient qui viennent chercher refuge dans les pays européens.

Le Maire indique que le ministre de l'intérieur, Monsieur Bernard CAZENEUVE par courrier du 6 septembre 2015 invite les collectivités à se mobiliser et rappelle que la politique d'asile est une compétence de l'Etat, tant sur le plan social que financier.

Depuis quelques mois, un collectif de soutien aux migrants s'est créé sur la commune. En partenariat avec celui de Lannion, qui depuis 10 ans aide et accompagne les sans-papiers, les membres du collectif sollicitent la commune afin de les accompagner dans leur initiative et afin d'être le coordonnateur des actions qui pourraient être menées.

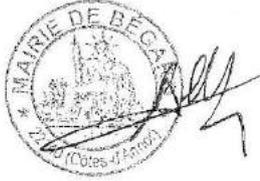
La commune ne disposant pas de logement d'accueil, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de participer à l'effort de solidarité au regard de la taille de la commune et de ses capacités en :

- ✓ Coordonnant les actions avec le comité de soutien aux migrants de la commune
- ✓ Assurant les relations avec les services de l'Etat à qui incombe la compétence

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 01/03/16  
et de la Publication le 02/03/16.....

Le Maire,



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Gérard LE CAËR



### III. Louvigny



**A l'attention des voisins du 14 rue des rosiers**

Louvigny, le 20 avril 2016

**Réf :** 188/16/LOU/FG

**Affaire suivie par** F. Gleize, secrétaire générale

**Objet :** nouveaux occupants au local communal 14 rue des rosiers

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le local communal situé au 14 rue des rosiers est mis à disposition de l'association CoCiSol et de l'AMAP de Louvigny dans le cadre de leurs activités, notamment pour des réunions et la distribution de paniers de produits locaux.

En accord avec ces associations, je souhaite vous informer que les élus de la municipalité et moi-même avons pris la décision d'offrir un hébergement provisoire à une famille de personnes réfugiées d'origine irako-kurde au sein de ce local à compter du 23 avril 2016.

L'extrême précarité de leur situation nous a amenés à proposer cette solution d'urgence qui – bien que le local ait été quelque peu aménagé – ne peut ni ne doit constituer une solution pérenne. Néanmoins, la commune de Louvigny ayant toujours fait preuve de solidarité, il ne nous semblait pas concevable que cette famille avec des enfants mineurs, reste à la rue, faute de places dans les organismes d'hébergement d'urgence de l'agglomération.

De nombreuses démarches sont en cours et des solutions pérennes d'accueil relevant des compétences de l'Etat devraient être trouvées d'ici à quelques semaines, quelques mois tout au plus.

En tant que voisins, je vous invite à réserver à cette famille votre meilleur accueil et reste à votre disposition pour tout complément d'information. Je serai disponible pour vous rencontrer à ce sujet sur place, ce vendredi 22 avril à 12h et samedi 23 avril à 9h30.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Le Maire,

Patrick LEDOUX



**Samedi 11 Février 2017**   
**Salle des fêtes de Louvigny**

**14 h - 15 h 30**

Table ronde 1

Panorama de la situation locale avec :

- Medecin du Monde
- Asti 14
- Ag de Lutte contre toutes les expulsions

**16 h - 18 h 30**

Table ronde 2

Témoignages d'ici ou d'ailleurs avec :

- Collectif de soutien aux sans papiers de Rennes
- Association Min'de Rien (Poitiers)
- Mairie de Bretteville sur Laize
- Mairie de Louvigny

**19h**

Verre de l'amitié  
suivi de la chorale "Borboleta"

Repas et concert avec "Abat-Jour et Canapé".

## IV. Trévières



### Accueil

**Accueillir ou favoriser** l'accueil à titre transitoire, de personnes migrantes qui ont besoin d'être immédiatement hébergées ou logées et ne peuvent bénéficier des structures d'accueil existantes.

**Accompagner** ces personnes dans leur recherche d'un logement durable, dans leurs démarches administratives, leur apprentissage de la langue.

**Regrouper**, coordonner et encourager les diverses initiatives pour élargir les possibilités d'accueil.

#### Nos projets :

Trouver et financer de nouveaux logements pour élargir nos possibilités d'accueil.

Notre association regroupe 400 membres.

Elle ne vit que de leurs dons.

*Si vous souhaitez nous rejoindre ou nous aider,  
voici notre adresse :*

Maison Diocésaine, 1, rue Nicolas Oresme

14000 CAEN [letempsduntoit@laposte.net](mailto:letempsduntoit@laposte.net)

[letempsduntoit.blogspot.fr](http://letempsduntoit.blogspot.fr)



# TSITSINATELA

direction: TEIMURAZ ARTILAKVA



chants polyphoniques de GÉORGIE

**Le dimanche 8 octobre à 16h**, l'ADTLB, en collaboration avec la commune de Trévières et la paroisse Saint-Exupère du Bessin, vous propose un concert pour marquer l'arrivée de la famille Chokosvilly de Georgie, dans le village de Trévières. Suivi d'un goûter Georgien offert.



## V. Bretteville-sur-Laize

DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
MAIRIE  
DE  
**BRETTEVILLE-SUR-LAIZE** ☚



14680

Bretteville sur Laize, le 6 octobre 2016.

Bruno FRANCOIS  
Maire de Bretteville sur Laize

**Chères Brettevillaises, Chers Brettevillais,**

Les services de l'Etat représentés par Monsieur le Préfet du Calvados ont identifié l'ancienne maison de retraite rue de Quilly, inoccupée depuis 3 ans comme établissement susceptible d'accueillir des migrants dans le cadre du démantèlement de la « jungle de Calais » voulu par le gouvernement.

C'est donc bien l'Etat qui a pris contact avec le propriétaire actuel et ce dernier a donné son accord pour la location de son immeuble.

Dès l'annonce de cette possibilité d'arrivée de migrants dans notre commune j'ai demandé, au travers d'un courrier validé par l'ensemble du Conseil Municipal réuni le 28 septembre dernier, à Monsieur le Préfet de nous indiquer le plus précisément possible en quoi consisteraient les moyens mis en oeuvre pour que cet accueil se passe dans les meilleures conditions pour tous.

Dans sa réponse en date du 3 octobre, Monsieur le Préfet, nous confirme que cet établissement qui ne nécessite que peu de travaux pour offrir de bonnes conditions d'un hébergement d'urgence et provisoire accueillerait 32 personnes au maximum (capacité de la maison de retraite).

Il s'agirait d'un Centre d'Accueil et d'Orientation qui par essence n'a pas vocation à perdurer.

Chacun des migrants accueilli ne resterait à priori de quelques jours à quelques semaines à Bretteville sur Laize.

L'hébergement serait mis en oeuvre avec le concours de l'Association ADOMA qui assurerait également la surveillance du site 24h/24. Les personnes hébergées prennent leurs repas sur place.

Le Secrétaire Général de la Préfecture m'a confirmé que les transports vers les services administratifs sur CAEN seraient également organisés et qu'en tout état de cause les modalités de cet accueil nous seraient une nouvelle fois présentées par Monsieur le Préfet avant l'arrivée des migrants, à propos de laquelle aucune date à ce jour n'est avancée.

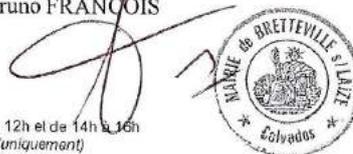
Voilà pour l'essentiel, la réponse de l'Etat. Elle m'a permis ce jour, de vous informer le plus précisément possible.

A n'en pas douter une solution doit être trouvée pour mettre fin à ce drame humain de Calais. Ces centres doivent permettre un accueil digne de ces migrants.

Notre commune de Bretteville sur Laize se trouve concernée au premier plan par ce dispositif.

J'ai la certitude qu'elle saura faire preuve de Dignité, de Solidarité, d'Humanité et de Fraternité.

Votre Maire,  
Bruno FRANCOIS



Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h  
sauf les lundi et mercredi de 10h à 12h (uniquement)  
Tél. : 02.31.23.50.02, Fax : 02.31.23.84.54

## VI. Kerlaz

### Kerlaz Team

- 1- Adam
- 2- Mansour
- 3- Ajab
- 4- Man
- 5- Siddig Abdallah
- 6- Ibrahim
- 7- Eid
- 8- Abdallah Mohamed
- 9- Mohamed Abdallah
- 10- Abdüllatif
- 11- Elsir
- 12- Noor Ahmed
- 13- Sedig Ishaq
- 14- Karim
- 15- Adam Mahmoud
- 16- Bashir

Le Télégramme - 31 mai 2018

### Football. « Vous n'êtes pas des migrants »

Kerlaz Sport a tenu son assemblée générale, vendredi soir, à la salle communale. Ronan Kerfriden et Romain Quéffelec, les deux coprésidents du club de football, sont revenus sur la saison qui s'achève. L'équipe fanion termine en dixième place de sa poule et se maintient en deuxième division de district. L'équipe B a bénéficié de l'arrivée providentielle de recrues internationales issues du Centre d'accueil et d'orientation (CAO) de la Clarté. « Vous n'êtes pas des migrants. Je n'aime pas ce mot. Vous êtes nos copains. C'est tout ! », a martelé Ronan Kerfriden, en les félicitant. « On vous doit beaucoup. Car un club qui n'a pas d'équipe B est voué au déclin », a poursuivi le coprésident. Karim Barry (Guinée) et Man Hassan (Soudan) avaient fait le déplacement de Quimper, pour assister à l'assemblée générale.



Romain Quéffelec (à gauche) et Ronan Kerfriden, les deux coprésidents, ont salué l'action de Thomas Le Guellec, l'entraîneur sortant et l'apport des joueurs internationaux du CAO de la Clarté.

Le trésorier, Jean-Jacques Le Brusq, a présenté le résultat financier de la saison. L'exercice comptable pré-

sente un solde négatif de 198 €. « Je suis triste et content. Triste, c'est la première fois que je présente un bilan négatif. Mais surtout content parce que cela a servi à l'équipement de nos joueurs internationaux », a souligné le grand argentier du club.

#### Départ de l'entraîneur

Par ailleurs, Antoine Lucas et Robin Blaise, les deux volontaires en service civique, termineront leurs missions fin juin. Ils ont étoffé l'équipe éducative de l'école de foot et travaillé sur le développement du site internet de la commune.

L'assemblée générale a été l'occasion de saluer l'action de Thomas Le Guellec. Le coach kerlazien quitte ses fonctions pour des raisons professionnelles. Kerlaz Sport recherche un nouvel entraîneur pour la prochaine saison.

## Comment tout a commencé ?

<https://www.youtube.com/watch?v=Oh8yCxQ-yKc>

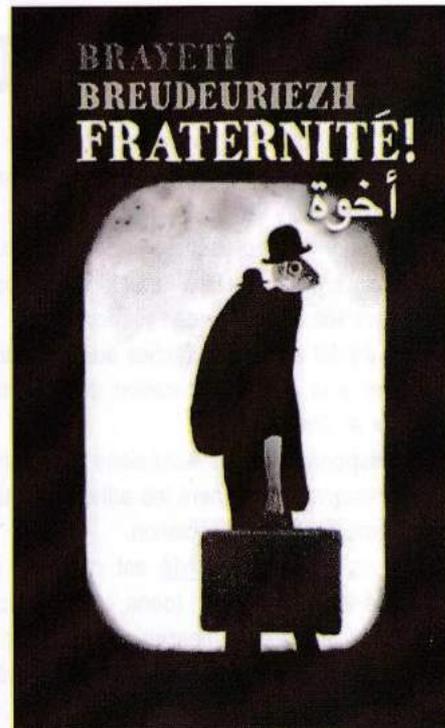


En décembre 2015, plusieurs associations et de nombreuses personnes se rassemblent pour montrer leur solidarité aux exilé-es et réfléchir ensemble à un accueil à Douarnenez. Le collectif est créé et se réunit chaque mois. Les collectes s'organisent. Des cagnottes sont déposées chez les commerçants. En Mars 2016, le CAO de Kerlaz ouvre. Le collectif s'investit auprès des personnes en exil qui y sont accueillies.

Septembre 2016, le collectif devient une association loi 1901.

Face aux urgences quotidiennes, et pour lutter contre les politiques migratoires inhumaines, les défis à relever sont nombreux. L'association multiplie ses actions et ses partenariats.

La crise migratoire n'existe pas, nous sommes face à une crise de l'accueil. C'est ensemble qu'il faut se mobiliser pour les droits humains, un monde plus juste et fraternel.



## Fraternité Douarnenez

11 boulevard Camille Réaud  
29100 Douarnenez

fraternitedz@gmail.com  
page facebook : Fraternité Dz

## Fermeture du centre d'accueil et d'orientation de Kerlaz



Sur décision préfectorale, le Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) des migrants, situé dans les locaux de l'IME « La Clarté » a fermé ses

portes le 10 avril 2018 après deux ans de fonctionnement.

Ouvert depuis mars 2016, le CAO, encadré et animé par l'association Massé-Trévidy aura accueilli 80 hommes qui avaient fui leurs pays respectifs, le plus souvent en guerre.

Les résidents actuels vont intégrer la plateforme régionale d'accueil pour demandeurs d'asile de Quimper.

*Bulletin d'information de la commune  
de Kerlaz, n° 20, 1<sup>er</sup> trimestre 2018*

## VII. Serquigny



### Lettre du Maire

Madame, Monsieur,

Il est de mon devoir de Maire de vous informer de la situation exacte à ce jour sur la venue éventuelle de réfugiés à Serquigny.

Je le fais en concordance avec le Conseil municipal que j'ai réuni à deux reprises sur le sujet, dont l'un en présence de Monsieur le Sous-Préfet et des services de l'Etat.

Nous sommes réellement aux prises avec les désordres du monde qui viennent frapper à notre porte, avec les conséquences dramatiques que cela entraîne : des milliers de personnes qui fuient les guerres, les persécutions, les violences, au péril de leur vie.

Comme vous le savez, il a été décidé de démanteler les camps de Calais.

Dans ce sens, les autorités de l'état ont pour mission de rechercher des lieux d'accueil pour ses réfugiés. Comme d'autres communes de l'Eure, Serquigny a été retenu comme lieu d'accueil possible. Dès le début de ce processus nous avons été en relation directe avec les services de l'état. Monsieur le Préfet s'est déplacé à Serquigny et Monsieur le Sous-Préfet est venu expliquer le dispositif devant le Conseil Municipal.

Tout d'abord, l'accueil dans les locaux de l'ancienne gendarmerie a été abandonné.

Par contre, il a été retenu 8 appartements dans les immeubles d'Eure Habitat, avenue Pierre Sénard.

Il s'agit essentiellement de familles mises à l'abri à l'entrée de l'hiver, de manière transitoire pour permettre un examen approfondi de la situation de chacun. La société ADOMA assurera le suivi au quotidien de l'ensemble de cette logistique. Les coûts liés à cette opération sont à la charge de l'Etat.

A ce stade de la situation, nous ne savons pas si nous aurons réellement ces personnes à Serquigny.

Je comprends que cette situation puisse susciter des interrogations, des incompréhensions, voire de l'hostilité, mais je le répète : il s'agit de réfugiés et de familles.

**Il n'existe pas d'autre façon digne de réagir face au désarroi de ces femmes et de ces hommes.**

Pour ma part, en liaison avec les services de l'état, je m'engage avec mon Conseil Municipal à veiller à ce que les choses se passent bien. Et surtout, nous continuons à apporter une attention toute particulière à la situation de nos habitants, particulièrement aux plus démunis.

Je suis à votre disposition avec nos élus et nos services pour répondre à toutes vos questions.

**Vous pouvez compter sur mon engagement, mon dévouement avec l'équipe municipale.**



Lionel PREVOST

Hôtel de Ville - 62 rue Max Carpentier - B.P. 10 - 27470 Serquigny

Tél. : 02 32 44 10 15 - Fax : 02 32 44 76 84 - e-mail : mairle@serquigny.fr - site Internet : www.serquigny.fr



Évreux, le 21 octobre 2016

## Accueil des migrants dans le centre d'accueil et d'orientation de Serquigny

### INFORMATION AUX HABITANTS

**Votre commune accueille des migrants.**

**Dans ce cadre, nous vous prions de trouver ci-dessous, des éléments d'information en réponse aux questions que vous pourriez vous poser.**

#### Qui sont les migrants ?

Ce sont des personnes isolées ou des familles qui ont fui leur pays en guerre et qui se trouvaient auparavant sur le site de Calais.

#### Pourquoi cet accueil dans l'Eure ?

A l'approche de l'hiver, les conditions de vie extrêmement précaires sur Calais ne permettaient pas, pour des raisons sanitaires, un maintien de ces populations sur le site. Une solidarité nationale a été décidée afin de mettre à l'abri, dans des conditions dignes, ces personnes qui fuient la guerre et la répression puis de les faire progresser dans une démarche de demande d'asile. Toutes les régions sont concernées.

Ce dispositif n'a pas vocation à être pérenne.

#### Que vont faire les migrants ?

L'objectif du dispositif mis en place est de permettre à ces personnes de bénéficier d'un temps de répit et de réflexion sur la suite à donner à leurs parcours migratoire. Elles pourront déposer une demande d'asile en France.

La structure ADOMA, spécialisée dans le suivi social, les accompagnera dans l'organisation de leur séjour dans votre commune. Les migrants bénéficieront d'un accompagnement sanitaire, social et juridique.

Dans leur quotidien, les migrants pourraient bénéficier également d'activités socio-éducatives (cours de français). Ils feront l'objet d'un examen médical systématique dès leur arrivée.

#### Quelle est la durée de cet accueil ?

Dès traitement de leur demande d'asile, ces personnes seront réorientées vers des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), implantés sur l'ensemble du territoire national et ce, au fur et à mesure que des places se libéreront au sein même de ces structures.

## 10 L'accueil des réfugiés

### La commune de Serquigny accueille depuis le 20 octobre 2016 des réfugiés dans le cadre du démantèlement de la jungle de Calais.

Le Président de la République François Hollande a décidé le démantèlement de la « jungle » de Calais.

Il s'agit d'une mesure humanitaire à l'entrée de l'hiver. Pour cela un plan national d'accueil répartissant les migrants sur l'ensemble du territoire, sous l'autorité des préfets a été mis en place.

Dès le départ, le Sous-Préfet de Bernay a sollicité la mairie pour l'utilisation des locaux de l'ancienne gendarmerie.

Nous avons émis un avis défavorable à cette idée, puisque nous avons un projet de déconstruction et reconstruction de ce site.

Ensuite le Préfet a négocié directement avec Eure Habitat la location des appartements libres avenue Pierre Semard. La Préfecture de l'Eure a mandaté la société ADOMA pour assurer la prise en charge des 31 migrants présents dans notre commune. Si les migrants sont hébergés dans des logements des HLM de l'avenue Pierre Semard laissés libres par Eure Habitat dans l'attente de rénovation, ADOMA assure leur accompagnement. Il s'agit, dans la période transitoire de présence à Serquigny de mener des entretiens individuels, un suivi médical, social et le suivi administratif de chaque migrant. ADOMA est présent tous les jours à Serquigny et est en contact quotidien avec la mairie.

La totalité des frais sont pris en charge par l'Etat.

#### ● Un accueil par solidarité

Le CAO de Serquigny est un centre d'accueil temporaire, les migrants accueillis le sont pour une durée limitée. Il s'agit d'une mise à l'abri pour ces migrants qui doivent, avec l'appui d'ADOMA et sous la responsabilité de l'Etat, être sécurisés dans des locaux en dur avant l'hiver. C'est notre devoir de solidarité, de responsabilité et d'humanité qui est mobilisé.

#### ● Une conférence pour comprendre :

Le vendredi 18 novembre, nous avons accueilli à la médiathèque M. Régis KOETSCHET, ancien Ambassadeur de France en Afghanistan.

M. KOETSCHET a tout de suite répondu favorablement à notre demande lorsque nous avons souhaité proposer aux habitants de Serquigny une conférence sur l'Afghanistan, qui a sa logique dans notre volonté d'éclairer la connaissance de ce pays. Cette conférence, proposée devant une salle remplie fut d'une très grande qualité. Les

informations sur la géographie singulière, sur l'histoire particulière, sur les enjeux socio-économiques et sur la relation historique avec la France (elle date du début du 20<sup>e</sup> siècle) a permis à chacun de mieux comprendre l'histoire et l'actualité de l'Afghanistan.

Un cours pour éduquer, le sport pour participer.

La commune permet aux nombreux bénévoles qui souhaitent participer, sous le contrôle d'ADOMA, à l'accompagnement des migrants afin de leur proposer des cours de Français. C'est l'association DECLIC de Bernay qui présente à la salle des fêtes, donne des cours de Français. La maîtrise de la langue Française est le moyen le plus efficace pour que chacun puisse se comprendre. Certains migrants participent aux entraînements du club de football de Serquigny. Le sport, comme nous le savons, est aussi un vecteur de partage et d'échange qui dépasse les frontières.

C'est pour M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal la décision la plus digne pour réagir face au désarroi de ces personnes qui fuient la guerre, les persécutions, les violences au péril de leur vie. Même si on peut comprendre les interrogations, la situation complexe du monde nous invite à cette solidarité.

#### Un CAO, Késako ? :

Lancé par un programme du 27 octobre 2015, les centres d'accueil et d'orientation, structures ouvertes dans des bâtiments qui appartiennent à l'Etat ou qui lui sont prêtés, ont vocation à accueillir temporairement les migrants en situation de grande précarité aujourd'hui regroupés à Calais.

Ces CAO permettent à ces personnes d'être accueillies dans un logement en dur, où elles bénéficient d'un accompagnement adapté (social, sanitaire et administratif dans leurs démarches de demande d'asile) par des opérateurs et associations qualifiés.

#### ● La pauvreté et les migrants

A travers cette arrivée de migrants à Serquigny, les désordres du monde viennent frapper à notre porte. Il ne suffira pas de fermer les frontières, d'ériger des murs pour régler ces problèmes.

Il faut combattre le sous-développement, les guerres, les extrémismes, les désastres écologiques pour aller vers un monde meilleur.

Nous avons le bonheur de vivre dans un pays, l'un des meilleurs du monde pour lutter contre la pauvreté, pour le droit à l'instruction, au logement, à la solidarité, certains nous envient, d'autres nous le reproche.

Sachons garder ces valeurs, tout en assurant notre force humanitaire.

Pour notre part, nous avons toujours à Serquigny défendu, aidé les plus démunis, en témoignant au quotidien notre soutien mais aussi en offrant des services de qualité accessibles à tous.



## VIII. Villedieu-les-Poêles

Bulletin d'informations municipales – n°10 – Octobre 2017



### Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

Les deux mois d'été marquent toujours une pause pour chacune et chacun d'entre nous ; c'est la période de l'année où nous prenons le temps de faire le point avant une reprise toujours très occupée.

La rentrée des classes s'est bien déroulée sur notre commune. Je tiens à remercier l'ensemble des directeurs d'école et leurs équipes éducatives. Je n'oublie pas le dynamisme des associations des parents d'élèves qui permettent la réussite des organisations extra-scolaires.

Le forum des associations qui s'est déroulé le 9 septembre a été un franc succès : sa fréquentation ne s'est pas démentie et les inscriptions aux activités des plus variées, ont été nombreuses.

Les associations ont repris leurs activités et le calendrier des manifestations se remplit au fil des semaines.

Oui, notre commune est dynamique et chacun peut y trouver sa place !

Le sujet des migrants occupe souvent l'actualité et l'accueil de réfugiés, cet été, est devenu une réalité pour notre commune. Je suis très attaché aux trois valeurs qui forment notre pacte républicain : la liberté, l'égalité et la fraternité. Je crois aussi que pour chacune de ces valeurs, nous devons veiller au respect de l'équilibre entre les droits et les devoirs. Avec l'équipe qui m'accompagne, nous essayons de faire vivre cette solidarité concrète sans verser dans l'assistanat et tentons toujours de répondre à ceux qui veulent s'en sortir.

Les situations difficiles, sur lesquelles nous agissons, ne doivent pas être comparées avec le sort des demandeurs d'asile qui revêt un caractère exceptionnel. La France doit s'associer à l'élan de générosité et le soutien porté aux migrants doit faire l'objet d'un consensus européen. Ce n'est plus une question de gauche ou de droite. C'est une question d'humanité.

Accueillir quelques réfugiés n'enlèvera rien aux Sourdins les plus démunis. Cet accueil limité sera transitoire et accompagné, financièrement et logistiquement, par l'État.

J'ai pleinement conscience qu'il s'agit d'un sujet sensible. Néanmoins, une ville capable de dépasser les différences en ouvrant ses bras aux plus fragiles fait preuve de tolérance, de fraternité et de liberté. Elle peut s'enorgueillir de faire vivre les valeurs républicaines fondamentales qu'un maire et les élus municipaux doivent défendre sans relâche.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin d'informations municipales automnal.

Avec mon entier dévouement, Votre maire pour tous,  
Philippe Lemaitre

# Notre commune accueille des migrants

Envoyés par les services de l'État, quatorze Afghans et deux Pakistanois, âgés de 20 à 47 ans, tous demandeurs d'asile, ont intégré notre ville début août.

Fin juillet, les services de l'État ont pris contact avec les services de la mairie pour les informer de l'arrivée probable de personnes en situation de demandeurs d'asile.

Cette disposition était consécutive à la fermeture du centre de La Malbrèche de Cerisy-la-Forêt qui ne remplissait pas les conditions normales de sécurité.

Le relogement de ces hommes dans l'urgence a trouvé son issue avec l'accord de Manche Habitat, gestionnaire et propriétaire de logements HLM sur notre commune.

Ainsi seize personnes sont arrivées au début du mois d'août pour habiter dans quatre logements différents. Ils perçoivent environ 220 € par mois et vivent en toute liberté dans le respect des lois françaises.

Lors de leur arrivée, dix personnes avaient déposé une demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ; ils attendent une décision quant à leur futur statut. Trois autres bénéficiaient déjà de la protection subsidiaire : ce statut est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié, mais pour qui il existe des motifs sérieux et avérés d'atteinte grave pour elle.

Enfin, pour les trois derniers, la demande d'asile avait été refusée. Le délai d'instruction des demandes par l'OFPRA n'est pas connu mais les décisions pourraient être effectives fin octobre. Les demandeurs qui auront reçu une réponse favorable pourront bénéficier des mêmes aides accordées à toute personne qui vit sur le sol français : perception des aides telles qu'allocation logement, RSA... Ils pourront également accéder à l'emploi.

À partir de la notification de l'accord, la prise en charge des locations d'appartements et des charges locatives sera abrogée. Ces personnes auront aussi le choix de quitter notre commune. En cas de refus de la demande d'asile, un recours au tribunal est possible. Si la décision est négative, les personnes seront expulsées du territoire français.

Coallia, un groupe national associatif de l'économie sociale et solidaire engagé depuis plus de 50 ans au service des plus vulnérables, a meublé et équipé les quatre logements fournis par Manche Habitat.

Un collectif de bénévoles « Collectif solidarité migrants 50 » existe déjà sur le département. À ce jour, il regroupe quelque 260 membres. Ceux-ci peuvent être issus de tout lieu et s'engagent préalablement à respecter une charte.

Si dans votre entourage, vous connaissez des personnes bénévoles qui souhaitent apporter une contribution, si petite soit-elle, pour améliorer l'accueil des demandeurs d'asile, merci d'en informer le secrétariat de la mairie. Les domaines d'intervention peuvent être divers : enseignement du français, sport, cuisine, bricolage, jardinage, culture, découverte de la ville, etc.

Pour faciliter l'organisation de toutes les activités et les rencontres, le président de Villedieu Intercom, Charly Varin a proposé une collaboration entre la commune et l'Intercom.

Ainsi, des salles de réunion sont mises à disposition à la Maison des services, rue Pierre Paris à Villedieu, tant pour les travailleurs sociaux de Coallia que pour la tenue des cours de français ou autres activités d'intérieur.

« Dernière minute : 4 soudanais, en provenance de Paris, sont hébergés en logements partagés avec les résidents récemment arrivés ».



**Villedieu-les-Poêles-Rouffigny** (Villedieu-les-Poêles)**Accueil de 16 migrants : appel au bénévolat**

Dans un courriel adressé aux élus et associations, la municipalité donne des informations sur l'arrivée des nouveaux migrants, à Villedieu, et lance un appel au bénévolat.

Le choix qui a été fait est un relogement plutôt individuel que collectif. Pour Villedieu, la préfecture a sollicité quatre logements auprès de Manche Habitat. Les 16 migrants, 14 Afghans et deux Pakistanais sont des demandeurs d'asile. Tous sont des hommes, âgés de 20 à 47 ans.

C'est l'association Coallia qui a meublé et équipé les quatre appartements. Elle a vocation à accom-

pagner socialement toutes ces personnes, pour l'accès aux soins, l'hygiène de vie et tout le volet des demandes administratives. L'association fera des permanences très régulières à la maison des services. La Banque alimentaire et les Restos du cœur ont été sollicités. La municipalité lance un appel aux personnes bénévoles qui souhaitent apporter leur contribution, dans différents domaines d'intervention : enseignement du français, sport, cuisine, bricolage, jardinage, culture... Renseignements : tél. 02 33 61 00 16.

## IX. Charte des communes solidaires



Après l'évacuation des hébergements provisoires, la question de l'accueil et de l'insertion des migrants et réfugiés est plus que jamais d'actualité.

Les guerres, les famines, les destructions et les catastrophes continuent chaque jour à pousser des centaines de milliers de personnes, hommes, femmes, enfants, en famille ou isolés, à quitter tout ce qui constituait leur vie quotidienne et à risquer la mort sur des itinéraires toujours plus périlleux. Leur sort ne doit pas être de se heurter sans fin à des murs et à des barbelés.

En accord avec les autres États membres de l'Union Européenne, notre pays a accepté de recevoir, ce qui constitue un strict minimum, quelques dizaines de milliers de ces réfugiés. Alors même que cet accueil devrait être organisé dans les meilleures conditions administratives, de logement et sanitaires, certaines forces politiques s'y opposent, au nom de prétendus risques de troubles à l'ordre public et de « dangers communautaristes ».

A l'inverse, nous estimons que l'accueil de ces migrants et réfugiés fait appel aux simples sentiments de compassion humaine et de solidarité, et correspond en outre au strict respect des engagements constitutionnels et internationaux de notre pays. Il en va, pour nous Communes Solidaires, de notre honneur de citoyens. C'est pourquoi nous nous engageons sur la présente Charte.

Le 2 novembre 2016.

### Article 1

Les communes solidaires s'engagent à organiser sur leurs territoires, selon leurs capacités, l'accueil des migrants et des réfugiés, conformément à la mise en application de l'accord européen de relocalisation prévu par l'article 78 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

### Article 2

Les communes solidaires s'engagent, selon leurs capacités, à accueillir sur leurs territoires, les migrants et réfugiés relocalisés après le démantèlement des hébergements de fortune. Les communes s'engagent également à scolariser les enfants des migrants et réfugiés dans les établissements scolaires sous leur responsabilité.

### Article 3

Les communes solidaires s'engagent à étudier favorablement une offre d'accompagnement social pour les migrants et réfugiés en complément des missions de l'État qui sont : l'hébergement, l'aide administrative, la CMU et le versement d'une allocation.

Les communes solidaires cherchent à nouer tous les partenariats possibles avec les autres collectivités territoriales, avec les associations œuvrant sur le terrain pour mettre en place tout projet d'action sociale et/ou sanitaire en direction des migrants et réfugiés.

### Article 4

Les communes solidaires s'engagent à faciliter la collaboration de leurs services administratifs et juridiques avec les services de l'État, dans les cas d'installation ou d'extension de Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) et de Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).

### Article 5

Les communes solidaires s'engagent, en cas d'installation d'hébergement de fortune insalubre et dégradant sur leur territoire, à tout mettre en oeuvre avec les partenaires institutionnels concernés pour parvenir au relogement des personnes intéressées dans des conditions humainement dignes et décentes et conformes aux engagements internationaux de notre pays.

### Article 6

Les communes solidaires s'engagent à lutter contre la propagation de rumeurs diffamatoires et contre toutes formes de désinformation à l'encontre des migrants et réfugiés, ainsi que de ceux, institutions, collectivités, associations ou particuliers qui contribuent à leur hébergement ou leur insertion.

### Article 7

Les communes solidaires s'engagent à informer régulièrement leurs administrés sur les actions engagées et à recueillir toutes les suggestions. Elles s'engagent à échanger entre elles les expériences d'accueil et d'insertion, tant positives que négatives, afin de déterminer en commun les meilleures pratiques.

### Article 8

Les communes solidaires s'engagent à populariser la présente Charte et à en assurer la plus large diffusion. L'asile est un droit, l'hospitalité est un devoir.



Pour la ville de \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Collectif pour les Communes Solidaires du Gard - Web : <http://CommunesSolidairesGard.collectif-citoyen.fr>  
Mail : [CommunesSolidairesGard@collectif-citoyen.fr](mailto:CommunesSolidairesGard@collectif-citoyen.fr) - Facebook : @CommunesSolidairesGard

## X. Manifeste de la Convention nationale sur l'accueil et les migrations



# MANIFESTE

(Grande-Synthe – 1<sup>er</sup> et 2 mars 2018)

Madame, Monsieur,

*Vous trouverez le texte du Manifeste de la convention nationale portant sur « l'Accueil et les Migrations » qui se réunie à Grande-Synthe les 1<sup>er</sup> et 2 mars prochains.*

*Ce texte a une ambition, celle de réunir des acteurs engagés sur les questions de l'accueil des exilés. Il s'inscrit dans une dynamique d'ensemble, réunissant les associations, les ONG, les élus, pour débattre, proposer et militer sur les droits des exilés au-delà de leur statut.*

*C'est évidemment un texte militant qui se base sur toutes les expériences positives menées déjà dans tout le pays lorsque toutes les forces vives travaillent en commun, dans le respect mutuel. Nous proposons, pendant la convention et après celle-ci, ce manifeste, à votre signature, parce que nous croyons à l'optimisme de la volonté.*

Damien CAREME  
Maire de Grande-Synthe

La crise de l'accueil des exilés est d'abord et avant, tout une crise de l'Union Européenne et des politiques empêchant, coûte que coûte, les arrivées en Europe de personnes ayant fui leur pays.  
**Celles-ci sont pourtant inéluctables en raison des conflits, de la pauvreté et du changement climatique.**

L'ensemble du projet politique de l'Union Européenne est fragilisé par la politique migratoire qui a été instaurée tant au niveau européen, qu'au niveau des Etats membres. De fait, l'absence de consensus entre les Etats de l'Union témoigne d'un manque de solidarité européenne, à la fois entre pays européens et à l'égard de celles et ceux qui fuient des conditions de vie dramatiques, alors même que des milliers de vie en dépendent. Nous croyons au projet et au devenir de l'Union Européenne mais il nous faudra mettre fin aux règles de Dublin qui font reposer le poids de l'accueil des réfugiés sur les pays aux frontières de l'Europe. En parallèle tout a été entrepris pour stopper l'émigration vers nos pays et en particulier en France : sécurisation des frontières, financement et déploiement de forces policières, réglementations diverses et variées limitant les libertés individuelles des exilés notamment.

**Comme le signalent de nombreuses associations ou encore la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, les droits fondamentaux de ces personnes exilées en France ne cessent d'être restreints.** Le combat des associations pour faire valoir ces droits en est un exemple criant comme celui des positions prises par le Défenseur des Droits.

Cette politique est indigne de nos valeurs et de notre tradition historique de l'accueil des réfugiés en France. Par ailleurs, cette incapacité à accueillir dignement ces personnes ne correspond pas au nombre réel d'arrivées, somme toute modeste, par rapport à l'Allemagne en particulier.

**Cette politique de fermeture et de repli sur soi alimente aujourd'hui la défiance, multiplie les risques politiques, déstabilise les opinions publiques et fragilise la place de la France en Europe et dans le monde.**

L'amalgame entre immigration et asile doit cesser.

Malgré cette réalité, l'optimisme de la volonté perdure. C'est eux qui nous animent, en tant que citoyen, bénévole, militant associatif ou responsable politique.

Cette fraternité des bénévoles fait des miracles. Tous les jours. Elle permet la réussite de parcours d'intégration durables.

Nous ne croyons pas que nos compatriotes soient unanimement convaincus que l'étranger, au sens large, représente un danger et une menace notamment à l'heure où bon nombre de pays européens doivent au contraire compter sur l'immigration afin de faire face aux défis de nos sociétés vieillissantes.

Nous ne croyons pas que les politiques de fermeture des frontières et des esprits résoudre les crises systémiques en œuvre de par le monde.

Nous sommes en France, les dépositaires d'une tradition historique d'accueil aujourd'hui mise en danger.

La France a choisi de s'engager dans une politique migratoire d'une dureté sans précédent. Nous le regrettons.

Le Président de la République avait évoqué dans son discours aux préfets début septembre 2017, sa volonté de « refonder complètement la politique d'asile et d'immigration », estimant entre autre que nous « accueillons mal en ne garantissant pas rapidement une mise à l'abri ou un hébergement aux migrants ».

Il estimait, dans le même temps, que « la France était largement inefficace dans l'expulsion, la reconduite aux frontières de ceux et celles qui n'ont pas l'accès au titre. »

**Depuis, le gouvernement est largement sorti de l'ambiguïté pour montrer son vrai visage et ses véritables intentions en mettant en place des mesures d'une brutalité sans précédent.**

Une circulaire du Ministère de l'Intérieur instaure ainsi, depuis le 12 décembre 2017, la création de « brigades mobiles pour contrôler les personnes hébergées dans les hôtels sociaux. »

Cette remise en cause du principe d'hébergement inconditionnel est inacceptable tout comme le renforcement des mesures de privation des libertés, le doublement de la durée de mise en rétention passant de 45 à 90 jours, voire à 135 jours, ou la mise en place d'une vraie course contre la montre administrative pour les demandeurs d'asile, notamment pour les recours.

Ces mesures constituent une forme de violence institutionnelle.

La rétention reste un lieu et un moment d'enfermement et de souffrances inutiles, alors que la France est déjà le pays européen qui a le plus expulsé en 2016.

**Jamais un gouvernement n'avait été aussi loin, glissant irrémédiablement vers l'option sécuritaire. Nous ne pouvons cautionner cette ligne au triptyque indigne : raréfier les entrées, expulser en nombre et intégrer, si possible, « les autres ».**

**Les villes, les communes, les territoires accueillants restent souvent bien seuls avec les ONG et les associations, en première ligne pour faire face aux enjeux de l'urgence du sort des exilés de tout âge.**

Si l'Etat fait preuve de défaillance, il nous appartient pourtant d'œuvrer et d'agir à l'image de l'histoire et de la culture de l'hospitalité en France.

Fort de ce constat, nous croyons fermement qu'il reste possible d'agir car la solidarité incombe à chacun d'entre-nous.

**Nous faisons pour cela des propositions, adaptées et mesurées afin de ne plus confondre la politique du droit d'asile avec celle de l'immigration choisie et enfin répondre aux impératifs de l'urgence, celle de la prise en charge des personnes.**

**1- Nos villes, nos communes, nos territoires peuvent devenir des villes, des communes et des territoires refuges pour tous ceux et toutes celles qui ont besoin d'être mis à l'abri.**

Des exemples existent déjà de par le monde qui doivent nous interroger et nous animer de manière pragmatique. Le conseil municipal de Montréal a adopté la proposition du Maire désignant Montréal comme ville refuge ou sanctuaire en février 2017 pour offrir à tous les mêmes droits, réfugiés, sans papiers ou résidents.

---

Cela pose évidemment des questions.

Une ville peut-elle se distinguer d'un Etat et prendre de sa propre initiative des décisions supérieures à celui-ci ? Cela a été le cas à Grande-Synthe avec l'ouverture du lieu humanitaire par l'action innovante et commune de la ville et de Médecins Sans Frontières.

C'est évidemment revisiter non pas le droit d'asile mais celui de l'hospitalité en répondant d'abord et avant tout aux urgences, celles liées à l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation, pour répondre aux besoins vitaux. Le temps que les personnes puissent entrer dans le droit commun.

**La réussite du Centre d'hébergement humanitaire d'Ivry** démontre que l'on peut construire des réponses concrètes pour un accompagnement global des exilés.

### **2- Nous délivrerons, comme à New York, une carte de citoyenneté à chacun, permettant aux personnes, quel que soit leur statut, de vivre dans nos territoires.**

Inventer cela de manière pragmatique, c'est faire face à notre devoir moral dans un contexte dans lequel les villes renoueraient avec leur histoire sans pour autant s'immiscer dans le droit d'asile, la naturalisation ou l'injonction définitive de s'intégrer, voire de s'assimiler, qui relèvent des prérogatives de l'Etat.

Pourquoi exiger cette intégration définitive ou totale alors que beaucoup de réfugiés sont en transit ou aspirent à retourner d'eux-mêmes, à terme, dans leurs pays ?

Construire ces villes refuges, c'est dépasser la question fallacieuse de la nationalité pour redécouvrir notre humanité, sans angélisme, et lutter aussi contre toutes formes de trafics.

C'est réfléchir aux parcours d'aujourd'hui et de demain en anticipant les arrivées inéluctables. Les défis sont devant nous et en premier lieu ceux liés au changement climatique.

Qui osera croire que l'on pourra empêcher les peuples de migrer pour des terres plus sûres ?

C'est dans tous les cas, au-delà de la demande d'asile en France, penser le parcours de l'exilé comme un temps de présence dans notre pays, au sein de nos territoires.

A quoi sert-il de nier la présence de ceux et celles qui souhaitent partir en Grande-Bretagne ou ailleurs alors que leur prise en charge et leur reconnaissance permettraient de résoudre bien des difficultés pour eux et nous-mêmes?

### **3- Nous proposons au-delà de l'hospitalité des villes, la reconnaissance de cette présence temporaire, dite de transit.**

Cela permettrait de « sécuriser » les parcours migratoires, d'offrir le temps nécessaire à la réflexion sur leur projet migratoire permettant, ensuite, à chacun de choisir, de le poursuivre, de l'amender ou d'y renoncer.

Il faudra pour cela que le gouvernement respecte enfin les droits fondamentaux des exilés et abandonne sa vision réductrice des phénomènes migratoires consistant notamment à opposer les demandeurs d'asile aux autres migrants, les migrants aux Français.

C'est à l'Etat de favoriser l'accueil et l'hébergement, de protéger le droit d'asile mais aussi de faire respecter les autres droits des personnes migrantes quel que soit leur statut sans pour autant abandonner notre combat contre l'injustice sociale et toutes les formes de précarités déjà existantes dans notre pays.

### **4- Nous demandons une attention particulière sur le devenir des mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs dont la prise en charge est insatisfaisante, notamment par les conseils départementaux et l'Etat.**

Du fait de la fragilité des dispositifs de prise en charge, ces mineurs et jeunes majeurs sont rendus aujourd'hui pour une bonne part « invisibles » ou non pris en charge, ce qui menace leur intégrité et celle de notre société. Leur nombre s'accroît de manière inexorable, proche aujourd'hui des 25 000 personnes.

Les MNA sont d'abord et avant tout des enfants en danger qui relèvent de la protection de l'enfance. Cependant les difficultés de nombreux départements à assumer une prise en charge de qualité, impose que l'Etat fournisse les moyens adéquats à chacun pour que ces jeunes construisent leur projet d'avenir en toute sécurité.

La question des MNA est une urgence absolue. Les villes accueillantes ne peuvent seules, être mises dans l'obligation, avec les associations de les prendre en charge et d'assurer le devenir de ces jeunes, quelque fois en lieu et place des départements.

Pourtant les défaillances à l'égard des mineurs se multiplient partout avec des arguments toujours identiques : faiblesse de l'Aide Sociale à l'Enfance, capacités d'accueil saturées et crainte de « l'appel d'air ».

Le principe de prise en compte de l'intérêt de l'enfant devrait primer sur toute autre considération alors que ses droits sont pourtant garantis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989.

**5- Nous proposons que l'Etat assume** sa mission et assure les moyens pour créer des solutions d'hébergement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui. Il faudra, par ailleurs, harmoniser les dispositifs pour éviter que le logement d'urgence ne devienne la règle. Ensemble, nous pourrons, si nous le décidons, éviter à l'avenir toute forme d'encampement ou de constitution de « jungles », grâce à un accueil dans nos villes et territoires digne de notre pays et notre démocratie. Ceci ne sera possible que si l'hébergement inconditionnel redevient la norme intangible. L'accès à un hébergement ne peut être conditionné au droit à être sur le territoire, ou le transfert d'un hébergement à un autre fondé sur la situation administrative de la personne.

**6- Nous organiserons un réseau d'élus et de collectivités désirant se saisir des questions de l'accueil et des urgences liées aux migrations.**

Il faudra pour cela formaliser ce réseau à l'échelle du pays et ouvrir un dialogue permanent et constructif avec l'ensemble du tissu associatif, les ONG et l'Etat afin de trouver les solutions concrètes et pragmatiques dans le cadre d'un pays accueillant et plus tolérant. Il n'existe pas UNE solution nationale à l'accueil, mais bien autant de situations locales.

Ce réseau aura vocation d'être **l'interlocuteur de l'agence de l'accueil et de l'intégration que nous souhaitons aussi voir émerger au niveau national.**

Il s'agit, disons-le clairement, de ne pas laisser le Ministère de l'Intérieur se saisir seul des questions liées aux migrations alors que la volonté de sécuriser les frontières et le renforcement des politiques d'expulsion sont les deux seuls leitmotivs de la politique du gouvernement.

La mise en place d'une vraie politique interministérielle permettrait de mettre fin aux dispositifs improvisés et contradictoires menés par le seul Ministère de l'Intérieur.

---

**Nous avons ensemble l'occasion de donner une nouvelle impulsion, celle de faire de la question des exilés une grande cause nationale.**

Nous ne pourrons le faire seuls, mais en complémentarité avec les citoyens, les associations et leurs bénévoles, les élus qu'il faudra convaincre, et l'Etat dont la responsabilité juridique et éthique est évidemment première.

C'est déjà le cas au niveau local, là où de nombreuses initiatives ont foisonné, loin de l'image d'un pays et d'un peuple recroquevillés.

Sans grandes difficultés, nous croyons fermement que la France pourrait accueillir plus et mieux les exilés. Cela suppose aussi que l'Etat puisse mieux s'organiser et consulte en amont les associations et les élus locaux.

Cet optimisme de la volonté doit être contagieux et résolu, pour faire vivre et résonner ce qu'il y a de meilleur en nous et atteindre une véritable cohésion nationale.

# XI. Nosotras, las ciudades de Europa

## Nosotras, las ciudades de Europa

[13 SEP 2015 - 01:28 CEST](#)

**Europa se juega estos días su credibilidad. No podemos permanecer impasibles mientras la muerte acecha diariamente nuestras playas**

Europa se juega estos días su credibilidad. No podemos permanecer impasibles mientras la muerte acecha diariamente nuestras playas, mientras miles de familias que huyen de la guerra en África, Oriente Medio y Asia Central se agolpan en puertos, estaciones, trenes y carreteras a la espera de una respuesta humanitaria por parte de Europa. No se trata de un gesto de caridad. Se trata de garantizar un derecho humano, el del asilo.

Somos responsables ante nuestros ciudadanos que nos exigen tomar medidas urgentes y ponen a nuestra disposición recursos y medios para facilitar la acogida. Somos responsables ante los países limítrofes que están acogiendo refugiados muy por encima de sus capacidades, con el riesgo que supone para la estabilidad de la región —sólo en Líbano hay 1,1 millones de refugiados lo que representa el 25% de su población—. Somos responsables ante la idea misma que vio germinar a Europa, fundada tras las cenizas de la Segunda Guerra Mundial, la vergüenza del Holocausto y la derrota de los fascismos para asegurar un futuro de paz, prosperidad y fraternidad a las generaciones venideras. Debemos estar a la altura de la promesa que se hizo sobre un continente en ruinas: ‘Nunca más’.

Nuestra mayor responsabilidad es con el género humano. Si seguimos alzando muros, cerrando fronteras, subrogando el trabajo sucio a otros estados para que sean ellos quienes ejerzan de gendarmes de nuestras fronteras, ¿qué mensaje estamos lanzando al mundo? ¿Qué rostro de Europa nos devuelve reflejado un Mar Mediterráneo cubierto de cuerpos sin vida?

Las ciudades europeas estamos preparadas para convertirnos en lugares de acogida. Nosotras, ciudades de Europa, queremos dar la bienvenida a los y las refugiadas. Los estados son quienes otorgan el estatuto de asilo, pero las ciudades son las que brindan cobijo. Son los municipios de las fronteras, como Lampedusa o las islas de Kos o Lesbos, los primeros en recibir los flujos de personas refugiadas; y son los municipios europeos quienes deberán acoger estas personas y quienes deberán garantizar que inician una nueva vida, ya a salvo de los peligros de los que escaparon. Para ello, disponemos de espacio, servicios y lo que es más importante, la voluntad ciudadana para hacerlo. Nuestros servicios municipales están ya trabajando en planes de acogida para asegurar pan, techo y dignidad a todos aquellos que huyen de la guerra y del hambre. Sólo falta la ayuda de los estados.

De acuerdo con la ACNUR, nos encontramos frente a la mayor crisis de refugiados desde finales de la Segunda Guerra Mundial. De ustedes, los gobiernos de los Estados y la UE, depende que esta crisis humanitaria no se convierta en una crisis civilizatoria, en una crisis de

aquellos valores fundacionales que forjaron nuestras democracias. Durante años, los gobiernos europeos han destinado la mayoría de fondos de asilo y migración a blindar nuestras fronteras, a convertir Europa en una fortaleza. Esta política equivocada es la causa de que el Mediterráneo se haya convertido en una tumba para miles de refugiados que intentan acercarse y compartir nuestra libertad. Ha llegado el momento de cambiar las prioridades: destinen los fondos para garantizar la acogida de los refugiados en tránsito, apoyen con recursos a las ciudades que se han ofrecido como espacios de refugio. No es el momento de palabras huecas, de discursos vacíos, es el momento de actuar.

El próximo lunes 14 de septiembre se celebrará en Bruselas la cumbre de ministros de Interior y Justicia para abordar la crisis de refugiados. Les pedimos que no den la espalda a las ciudades, que escuchen el clamor que procede de ellas, necesitamos el respaldo y cooperación de los Estados, la Unión Europea y las instituciones internacionales para asegurar la acogida. Es tiempo de construir la historia de Europa como queremos ser reconocidos por los demás pueblos del mundo y ser recordados por las generaciones de europeos que están por llegar. No les dejen solos, no nos dejen solas.

**Ada Colau** es alcaldesa de Barcelona. **Anne Hidalgo**, de París. **Spyros Galinos**, de Lesbos. **Giusi Nicolini**, de Lampedusa.

Suscriben también este manifiesto **Manuela Carmena**, alcaldesa de Madrid; **Xulio Ferreiro**, alcalde de A Coruña; **José María González, 'Kichi'**, alcalde de Cádiz; **Martíño Noriega**, alcalde de Santiago de Compostela y **Pedro Santistevé**, alcalde de Zaragoza

Las ciudades que quieran adherirse pueden hacerlo a través de [ciutatrefugi@bcn.cat](mailto:ciutatrefugi@bcn.cat).